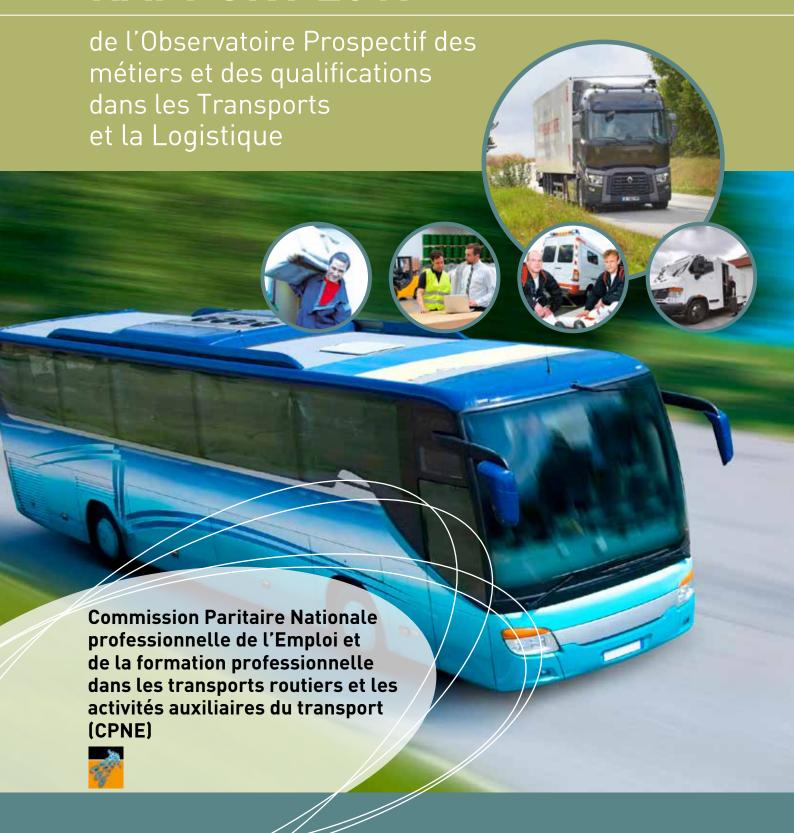


RAPPORT 2017





RAPPORT 2017

Sommaire

Édito	5
Contexte économique général	6
Bilan 2017 des activités de la CPNE	7
Bilan 2017 des activités de l'OPTL	8
Champ d'application et d'observation	9
Établissements	16
Effectifs	20
Démographie	34
Santé au travail	38
Mouvements de main d'œuvre	41
Intérim	46
Marché du travail	48
Formation	56
Insertion professionnelle	70
Prospective	74





Édito

Comme chaque année, l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique (OPTL) publie au niveau national, et dans chaque région, un rapport qui établit une radioscopie de l'emploi et de la formation dans le transport et la logistique, et dessine les tendances à venir, en s'appuyant sur la consolidation des travaux réalisés par les représentations régionales de l'OPTL. Cette démarche confère à l'outil une validité sans pareil.

Outil de diagnostic et de repérage des évolutions de la branche en termes de qualifications professionnelles, l'Observatoire facilite le pilotage des priorités de formation décidées par notre CPNE et validées par l'OPCA Transports et Services. Il permet aux organismes de formation de mettre en place des programmes opérationnels.

La réforme de la formation à venir va confirmer la pertinence et l'importance d'un tel outil de branche. Cela prouve la perspicacité qu'ont eue les partenaires sociaux de la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport en construisant cet outil il y a de nombreuses années.

L'édition 2017 du rapport annuel de l'Observatoire confirme la reprise dans les transports en 2016, avec une création d'emploi avoisinant les 19 000 personnes au cours de l'année.

L'année 2017 s'inscrit dans la continuité, puisque la branche passera le cap des 707 000 salariés, du jamais vu jusqu'à aujourd'hui.

Pour autant, il ne faut pas se réjouir trop vite : le manque récurrent de candidat pour satisfaire les besoins en recrutement et combler les départs naturels représente un défi auquel la branche va être confrontée en 2018.

Aujourd'hui tout est réuni pour que notre branche soit reconnue par les instances gouvernementales et les autorités administratives comme une branche créatrice d'emploi et d'avenir professionnel pour les générations à venir. Ne passons pas à coté de cet événement majeur. A cet égard, l'implication des OPTL régionaux dans les CREFOP sera demain une force.

Pour en finir, je tiens à remercier, en tant que Présidence, mais également à titre personnel, les services de l'AFT et de l'OPCA Transports et Services, qui donnent, avec les Partenaires Sociaux, leur dynamique aux OPTL régionaux et national.

Bon vent pour 2018 à toutes et tous.

Denis SCHIRM

Président OPTL Vice-Président CPNE

Contexte économique général

En France, en 2016, le produit intérieur brut (PIB) a crû de 1,2 % (après 1,1 % en 2015), croissance inférieure à celle de la zone euro (+1,6 %).

En effet, la consommation des ménages est plus dynamique qu'en 2015 (+2,3 %), et l'investissement des entreprises, a aussi connu un fort rebond (+3,6 %).

L'investissement des ménages en logement est également en hausse pour la première fois depuis 2008. Après trois années moroses, l'activité dans la construction cesse ainsi de diminuer, sa production en 2016 est équivalente à celle de 2015.

La production de l'industrie manufacturière progresse (+0,9 % en 2016) mais moins rapidement qu'en 2015 (+2,1 %). En effet, la fabrication de matériels de transport progresse de 4,6 % en 2016, celle d'équipements électriques, électroniques informatiques de 1,7 %, tandis que pour les autres biens manufacturés, la production est plus atone, voire en baisse : la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (IAA) (20 % de l'industrie manufacturière) baisse de 0,9 % en 2016.

2016 est marquée par une baisse importante de la production agricole (-5,5 %, après -1,5 % en 2015). En volume, la production végétale accentue son recul (-9,7 % après -3,6 %). En particulier, la récolte de céréales chute de 23,9 % du fait d'une météo très défavorable. La production de bétail est en hausse, mais la collecte de lait se réduit dans un contexte de crise laitière.

L'activité dans le commerce de détail (commerce, réparation d'automobiles et de motocycles) progresse de 1,7 %. La tendance à la baisse dans les magasins non spécialisés (hypermarchés) se poursuivrait malgré le développement des "drive". Dans le e-commerce, le montant des ventes du secteur a été multiplié par plus de six en dix ans. En 2016, plus d'un milliard de transactions ont été réalisées sur la toile, en progression de 23 % par rapport à 2015.

Les importations de produits nécessitant du transport (produits industriels et produits agricoles essentiellement) croissent de 4,4 % en 2016. Les exportations de produits nécessitant du transport ralentissent (+2,5 % en 2016, après +4,3 % en 2015).

L'activité de transport routier de marchandises (y compris celle des véhicules utilitaires légers - VUL)

en France métropolitaine progresse de 2,2 % en 2016 (287,6 milliards de tonnes-kilomètres), après son recul de 2,5 % en 2015, et alors que les transports ferroviaires et fluviaux sont orientés à la baisse (respectivement -4,9 % et -8,4 %).

L'activité de transport routier sous pavillon français (y compris celle des VUL) augmente de 1,5 % en 2016, après une baisse de 5,7 % en 2015.

En 2016, l'activité des poids lourds immatriculés en France sur le territoire national augmente de 2,1 % (144,2 milliards de tonnes-kilomètres), après quatre années consécutives de repli.

Le transport national pour compte d'autrui (qui représente plus des trois quarts des tonnes-kilomètres du transport national) se stabilise en 2016, alors que le transport national pour compte propre poursuit sa hausse (+9,1 %).

La partie française du transport international sous pavillon français continue de se contracter en 2016 (-8,2%). Le transport national routier par des poids lourds étrangers progresse de 3,3 % en 2016. Le cabotage, les échanges internationaux et le transit augmentent encore.

La reprise de l'activité du transport routier sous pavillon français effectuée par les poids lourds concerne presque tous les grands types de marchandises. Le transport par palettes (41 % du transport de marchandises) augmente de 8,9 %, le transport en vrac solide (34,6 % du transport de marchandises) progresse de 2,3 %, et le transport par conteneurs (3,8 % du transport routier de marchandises) progresse de 9,9 % en 2016,

Le parc de véhicules utilitaires légers est en croissance, mais comme leurs parcours augmentent faiblement, l'accroissement de leur circulation est limité.

Le transport routier réalisé en autocars interurbains réguliers et occasionnels (y compris les autocars étrangers) croît fortement (+3,1 % après +2,1 % en 2015). L'année 2016 est en effet marquée par l'essor du transport par autocar librement organisé (cars « Macron »); sans ce nouveau mode de transport routier, la croissance du transport routier de longue distance aurait été moindre (+0,8 % en 2016). Avec 2,1 milliards de voyageurs-kilomètres, ce transport représente 1,5 % du transport collectif de longue distance.

Le marché du transport routier librement organisé a



représenté plus de 6 millions de déplacements par autocar sur le territoire national en 2016. La fréquentation de ces nouveaux services, libéralisés en août 2015, s'est développée à un rythme globalement soutenu (25 % de croissance trimestrielle en moyenne), avec un pic notable d'activité durant les mois d'été. Au cours de l'année, les acteurs du marché du transport routier librement organisé ont également continué à étoffer leur offre commerciale (+51 % de liaisons commercialisées et +32 % de villes desservies).

Sur les trois premiers trimestres de l'année 2017, l'acquis de croissance du PIB français s'élève à 1,7 %.

Le volume de la production marchande de transport augmente de 1 % au premier trimestre 2017 et de 1,3 % au deuxième trimestre. Il est porté par le transport de marchandises (+2,1 % au premier trimestre et +1,0 % au deuxième), des services auxiliaires dynamiques (+0,5 %

puis +2,1 % au cours des deux premiers trimestres de l'année), et le transport de voyageurs (+0,9 % et +0,5 %). L'activité de transport routier de marchandises des poids lourds immatriculés en France, mesurée en tonnes-kilomètres, augmente de 1,3 % au deuxième trimestre 2017, après une hausse de 3,0 % au premier trimestre 2017.

L'emploi salarié hors intérim des entreprises du transport et de l'entreposage augmente au premier trimestre 2017 de 0,3 % et au trimestre suivant de 0,2 %. L'emploi intérimaire rebondit au deuxième trimestre (+7,4 %) après le recul observé au premier trimestre (-3,2 %).

Sur le marché du travail, l'indicateur de tension, qui rapporte les offres collectées par Pôle emploi aux entrées à Pôle emploi en catégories A, B, C continue d'augmenter vivement. Il atteint un niveau inédit de 104 pour les conducteurs de transport routier sur longue distance, soit 104 nouvelles offres pour 100 nouvelles demandes.

Sources :

Les Comptes de la Nation en 2016, INSEE Première, mai 2017
Les comptes des transports en 2016, 54ème rapport de la commission des comptes des transports de la Nation, juillet 2017
Marché du transport par autocar et gares routières, Rapport annuel, Exercice 2016, ARAFER
Comptes nationaux trimestriels, INSEE Conjoncture, octobre 2017
La conjoncture des transports au deuxième trimestre 2017, Datalab, octobre 2017
Emploi salarié et marché du travail dans les transports au deuxième trimestre 2017, Datalab, octobre 2017



Bilan 2017 des activités de la CPNE

(Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle)

En 2017, la CPNE a mené un certain nombre d'actions :

- Mise à jour des listes des formations professionnelles de la branche transport éligibles au titre du CPF (Compte personnel de Formation), avec en particulier des masters désormais déclinés en domaines, mentions, spécialités ou parcours suite à la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat,
- Validation de la liste des centres de formation soutenus par la profession et à ce titre bénéficiant

du reversement des fonds libres de la taxe d'apprentissage, soit 121 lycées professionnels avec une section « conduite » ou « transport », 69 lycées professionnels avec une section « logistique », et 50 centres de formation d'apprentis (CFA) ou écoles de la branche,

- Finalisation du CQP Déménageur sur porteur,
- Poursuite de la mise en oeuvre de l'ADEC transports routiers et activités connexes (Action de développement de l'Emploi et des Compétences).



Bilan 2017 des activités de l'OPTL

(Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique)

L'Accord national du 12 avril 2017 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels et à l'emploi dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport rappelle les attributions de l'Observatoire Prospectif des métiers, qualifications et compétences dans les Transports et la Logistique (OPTL). Les partenaires sociaux ont marqué dans cet accord leur attachement à la mise en place d'instances régionales exerçant, dans ce champ géographique, les attributions de l'OPTL.

La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) s'est montrée favorable à ce que les OPTL aient la possibilité d'être représentés en tant qu'invités dans les comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP). Le décret n°2014-1055 du 16 septembre 2014 relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement du CREFOP spécifie en effet que pour l'exercice de ses fonctions, le CREFOP s'appuie notamment sur les études et travaux des organismes paritaires d'observation des branches professionnelles présents en région.

Afin que les OPTL régionaux puissent pleinement jouer leur rôle, les rapports régionaux annuels de l'OPTL évoluent pour permettre de mieux éclairer les acteurs régionaux de branche et les acteurs institutionnels quant à l'évolution des métiers et des emplois et aux enjeux emplois-formation de la branche.

La représentation et le fonctionnement des OPTL évoluent également en région du fait d'une part de la traduction dans les OPTL de la loi du16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, et d'autre part de la mise en œuvre de la réforme de la représentativité patronale issue de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et de la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels. Désormais, quatre organisations professionnelles d'employeurs sont représentatives pour la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport : Confédération Nationale de la Mobilité (CNM), Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR), Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE), Union des Entreprises de Transport et de Logistique de France (Union TLF).

L'AFT ET L'OPCA TRANSPORTS ET SERVICES, DES PARTENAIRES FORTS DE L'OPTL

L'AFT:

- Réalise, grâce à ses délégations régionales, l'enquête annuelle auprès des établissements de la branche
- Recueille des données auprès d'un grand nombre de fournisseurs : ACOSS, URSSAF, Ministères, Pôle emploi, INSEE, OPCA Transports et Services, CPNE, Klésia, Ellisphere (ex-COFACE), AFTRAL, Promotrans...
- Exploite et analyse les résultats des enquêtes et statistiques recueillies (ajustement au champ conventionnel, déclinaison par région...)
- Produit et diffuse un ensemble de documents valorisant les analyses OPTL auprès des entreprises et d'un public institutionnel : synthèses régionales, sectorielles, rapports de situation comparée...
- Élabore et rédige, en lien avec les présidences paritaires régionales de l'OPTL, les rapports annuels régionaux OPTL
- Élabore et rédige, en lien avec le comité de pilotage OPTL et la présidence paritaire nationale, le rapport annuel national de l'OPTL
- Héberge, développe et met à jour le site Internet <u>www.optl.fr</u>
- Diffuse les rapports régionaux et national de l'OPTL
- Co-anime avec les présidences paritaires régionales les réunions des OPTL régionaux



L'AFT (suite):

- Co-anime avec la présidence paritaire nationale les réunions du comité de pilotage OPTL
- Organise et anime avec la présidence paritaire les Journées OPTL qui rassemblent tous les deux ans l'ensemble des membres OPTL
- Co-organise la conférence de presse annuelle OPTL avec l'OPCA Transports et Services
- Héberge les OPTL régionaux.

L'OPCA Transports et Services :

- Prend en charge les frais de déplacement des membres OPTL
- Finance la conception graphique et l'impression du rapport national OPTL
- Participe aux réunions des OPTL régionaux, du comité de pilotage OPTL et des Journées biennales OPTL
- Communique les statistiques sur les formations de la branche qu'il finance et contribue à la rédaction du rapport
- Diffuse les rapports OPTL
- Organise la conférence de presse annuelle OPTL
- Réalise une veille des retombées presse
- Assure le secrétariat de l'OPTL
- Héberge l'OPTL national.



Conformément aux objectifs généraux définis par les partenaires sociaux, la Commission Paritaire Nationale professionnelle de l'Emploi et de la formation professionnelle dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport (CPNE) est chargée, notamment :

- d'établir et de tenir à jour les définitions des familles professionnelles qui regroupent les emplois de ces secteurs d'activité;
- d'évaluer la répartition des postes de travail entre ces familles professionnelles ;
- de prévoir chaque année les évolutions du nombre d'emplois et de la demande de formation continue.

Le Comité paritaire de pilotage de l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique (OPTL), créé par l'Accord du 25 novembre 2004 relatif à la formation professionnelle et à l'emploi dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport, mis en place sous l'égide de la CPNE, est chargé de préparer un bilan annuel de l'évolution qualitative et quantitative des emplois et des qualifications.

Les éléments d'information figurant dans cette brochure s'inscrivent dans le cadre de ce bilan annuel.

Son analyse doit permettre aux entreprises de mieux définir leur politique de formation, aux salariés de mieux élaborer leurs projets professionnels, aux membres de la CPNE de faire des recommandations sur les priorités de formation professionnelle.

En outre, dans chaque région administrative de métropole, un bilan annuel régional de même nature que celui préparé au niveau national est présenté par les représentations régionales de l'Observatoire national prospectif des métiers et des qualifications.

Le champ de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport

Ce rapport concerne les entreprises du champ de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport.

Codes NAF de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport (dans la nouvelle NAF REV-2)

Terminologie utilisée dans le présent document

NAF REV. 2	Intitulé du poste
Transport routier de	marchandises (TRM)
49.41A	Transports routiers de fret interurbains
49.41B	Transports routiers de fret de proximité
<u> 53.20Z</u>	Autres activités de poste et de courrier
80.10Z	Activités de sécurité privée (*)
Transport routier de	e voyageurs (TRV)
49.39A	Transports routiers réguliers de voyageurs
49.39B	Autres transports routiers de voyageurs
Déménagement (DE	M]

49.42Z Déménagement

Location (LOC)

■ 49.41C Location de camions avec chauffeur

77.12Z Location et location-bail de camions (*)

Auxiliaires de transport (AUX)

■ 52.29A Messagerie, fret express

52.29B Affrètement et organisation des transports (*)

Prestataires logistiques (PRL)

52.10B Entreposage et stockage non frigorifique (*) (**)

Transport sanitaire (TRS)

86.90A Ambulances

^[**] Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique.



Le rapport emploie à plusieurs reprises l'expression « activité Marchandises » pour désigner le regroupement des secteurs transport routier de marchandises (TRM), qui inclut notamment le transport de fonds et valeurs, déménagement (DEM), activités auxiliaires (AUX), loueurs (LOC) et prestataires logistiques (PRL), ainsi que l'expression « transport routier de personnes » qui recouvre le transport routier de voyageurs (TRV) et le transport sanitaire (TRS).

^(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.



Les outils statistiques dédiés de l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique (OPTL)

Une exploitation très complète des statistiques disponibles relatives à l'emploi et à la formation dans la branche conventionnelle

Des données sont recueillies chaque année auprès d'un grand nombre d'organisations publiques et privées : Ministère de la Transition écologique et solidaire, Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, Ministère des Solidarités et de la Santé, ACOSS, Pôle emploi, INSEE, DARES, Ellisphere, OPCA Transports et Services, FONGECFA-Transport, AGECFA-Voyageurs, AFT, AFTRAL, Promotrans, EST, Brink's, Items, Loomis, Prosegur, Temis...

Ces informations font ici l'objet d'une exploitation spécifique pour les ajuster au champ de la CCNTR.

Une enquête annuelle auprès d'un échantillon représentatif d'établissements de la branche conventionnelle

En complément des sources statistiques publiques, une enquête annuelle, réalisée depuis 1990 par les délégations régionales de la Direction des Relations Institutionnelles et des Études de l'AFT, permet d'avoir une meilleure approche des spécificités de l'emploi dans la branche conventionnelle.

La méthode d'échantillonnage repose sur des quotas par région, taille d'établissement et secteur d'activité. Pour le présent bilan, 2 552 questionnaires recueillis en 2017 auprès d'autant d'établissements ont été exploités, représentant 70 035 salariés. La statistique ACOSS ajustée au champ conventionnel sert cette année de pierre angulaire au calcul des pondérations statistiques pour redresser les données. L'enquête porte ainsi sur 7 % des établissements et 10 % des salariés de la branche conventionnelle. L'intervalle de confiance (« marge d'erreur ») des données nationales figurant dans la présente brochure se situe en deçà de 2 %.

Cette enquête permet à la Commission Paritaire Nationale professionnelle de l'Emploi et de la formation professionnelle dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport (CPNE) de présenter des informations chiffrées aux plans national et régional par l'élaboration de Tableaux de bord régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle. La Profession dispose ainsi d'un outil de connaissance, de dialogue et d'action en matière d'emploi, de qualification et de formation dont la fiabilité est démontrée chaque année.

Un grand nombre d'indicateurs présentés ici sont issus de l'exploitation de cette enquête.

Une ventilation des effectifs selon une nomenclature des emplois propre à la branche conventionnelle

Les données d'enquête permettent notamment la ventilation des effectifs en familles professionnelles selon une nomenclature des emplois spécifique à la branche conventionnelle.

Une famille professionnelle est constituée par l'ensemble des emplois qui correspondent à une même finalité et à une même technicité professionnelle, quel que soit le niveau de compétence dans cette technicité. C'est l'ensemble des emplois liés à l'exercice d'une activité de l'entreprise ou à un domaine de l'administration de l'entreprise ; c'est l'espace naturel dans lequel évoluent habituellement les salariés et à l'intérieur duquel se produit l'évolution la plus fréquente de carrière.

Ces familles professionnelles ont évolué en 2014,

en spécialisant la précédente famille professionnelle « Exploitation » sur l'« Exploitation Transport » et en ajoutant à la précédente famille professionnelle « Manutention-Magasinage » les exploitants logistiques, pour former une grande famille « Logistique/Manutention/Magasinage », qui rassemble l'ensemble des métiers de la logistique et de l'entrepôt. L'intérêt est double : d'une part, mieux identifier le poids des métiers de la logistique et de l'entrepôt dans la branche, dans un contexte où ils se développent, et d'autre part, pouvoir disposer de statistiques sur le nombre d'exploitants logistiques en croisant la famille professionnelle « Logistique-Manutention-Magasinage » avec la catégorie socio-professionnelle (CSP).

Par ailleurs, des sous-familles professionnelles ont été introduites, pour une meilleure visibilité de ce que recouvrent en particulier les métiers de la famille professionnelle « Conduite ».

Remerciements

Le présent document a été élaboré grâce aux informations recueillies et exploitées par la Direction des Relations Institutionnelles et des Etudes de l'AFT qui a également proposé une rédaction pour ce rapport. Les rapports régionaux OPTL sont pour leur part élaborés et diffusés par les délégations régionales de l'AFT, en lien avec les membres des OPTL régionaux et plus particulièrement leur présidence paritaire. L'OPCA Transports et Services a financé la conception graphique et l'impression du rapport national OPTL. Son élaboration a fait l'objet d'un suivi attentif par les membres du comité de pilotage OPTL. L'ensemble des structures paritaires de la formation professionnelle des transports routiers et activités auxiliaires y sont associées: CPNE, OPCA Transports et Services, fédérations patronales, organisations salariales. Que tous ceux qui ont pris part à ces travaux en soient remerciés.

Les familles professionnelles de la branche conventionnelle

CODES	DÉNOMINATIONS	DÉFINITIONS
0 1	DIRECTION	Emplois de direction, notamment dans les petites entreprises (au moins ur salarié) et de direction générale avec statut de salarié ou assimilé.
2	GESTION	Emplois relevant des services généraux de l'entreprise.
3	VENTES/ACHATS	Emplois caractérisés par le démarchage, la visite et la négociation auprès des clients et auprès des fournisseurs y compris les postes liés aux fonctions d'accompagnement : marketing, publicité, relations publiques.
4	TECHNIQUES D'EXPLOITATION TRAN	ISPORT
	 Transports routiers et messagerie/fret express 	Emplois caractérisés par l'utilisation de techniques ou l'application de
	 Transports multimodaux 	réglementations, les unes et les autres propres aux activités du transport.
	 Déménagements 	
	• Location	
	• Transport de voyageurs	
	Transport sanitaire	
5	LOGISTIQUE/MANUTENTION/ MAGASINAGE	Emplois liés aux opérations de logistique, de manutention, de stockage et de magasinage.
6	CONDUITE	Emplois caractérisés par la conduite de véhicules de transport routier, quelles que soient leurs caractéristiques et les distances parcourues.
6 .1	• Transport de personnes	
6.1.1	> Transport de voyageurs	
6.1.1.1	> 1 ^{er} groupe	Emplois caractérisés à la fois par les déplacements d'une durée de plusieurs jours (la relation avec la ou les personnes transportées se situar hors du cadre strict d'un contrat de transport) et l'action auprès de prestataires de services extérieurs.
6.1.1.2	> 2 ^e groupe	Emplois autres que ceux relevant du 1 ^{er} groupe (services réguliers, service scolaires, lignes régulières, excursions à la journée, etc).
6.1.2	> Transport sanitaire	Emplois de conducteurs ambulanciers.
6.2	• Transport de marchandises	
6.2.1	> 1 ^{er} groupe	Emplois pour lesquels la conduite des véhicules est prédominante.
6.2.2	> 2 ^e groupe	Emplois caractérisés par un ensemble de tâches liées à la fois aux marchandises transportées, aux véhicules utilisés et à l'environnement des transports effectués.
6.2.3	> 3 ^e groupe	Emplois de conducteur professionnel avec exigences particulières en termes de complexité des tâches (autonomie, technicité, etc).
0 7	MAINTENANCE DES VÉHICULES ET DES MATÉRIELS	Emplois caractérisés par l'entretien, le maintien et/ou la remise en ordre de véhicules de transport routier (fonction technique, atelier) et des matérie
8	INTERPROFESSIONNEL	Tous les emplois ne relevant pas des catégories précédentes et, en princip à caractère interprofessionnel (secrétariat, gardiennage, etc).



Méthodologie de l'édition 2017

Ajustement au champ de la CCNTR

Quatre codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective des transports routiers et activités auxiliaires du transport (CCNTR).

- 80.10Z Activités de sécurité privée : ce code comprend les sous-activités de gardiennage et d'enquêtes et sécurité qui n'appartiennent pas au champ de la Convention collective, que seule la sous-activité de transports de fonds et de valeurs intéresse :
- 77.12Z Location et location-bail de camions : la location et location-bail de véhicules de loisirs. incluse dans ce code d'activité, est hors champ de la Convention collective:
- 52.29B Affrètement et organisation des transports : les activités spécifiques d'auxiliaires de transport maritime, aérien, ainsi que les autres auxiliaires des transports sont également hors champ de la Convention collective;
- 52.10B Entreposage et stockage non frigorifique : appartiennent au champ de la convention collective les établissements dont l'activité d'entreposage non frigorifique est exercée à titre principal, et qui interviennent pour le compte de tiers (les marchandises n'appartiennent jamais à l'entreprise d'entreposage).

Pour ces codes d'activité, l'appréciation du nombre d'établissements et de salariés relevant du champ de la Convention collective s'effectue donc sur la base d'un ajustement apporté aux statistiques publiques d'emploi.

A l'occasion de l'entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature d'activité de l'INSEE (NAF rév. 2). l'Observatoire a décidé en 2010 d'actualiser les coefficients d'ajustement des codes NAF 52.10B, 52.29B, 77.12Z par la voie d'une enquête téléphonique destinée à apprécier la part des établissements et des salariés de ces codes NAF qui relèvent de la convention collective des transports routiers et activités auxiliaires du transport. Ce sont ces coefficients qui sont depuis lors appliqués aux statistiques publiques pour ramener les chiffres au périmètre conventionnel.

Concernant le 80.10Z, les coefficients d'ajustement sont revus périodiquement à partir de ré-évaluations de l'effectif salarié national des transporteurs de fonds et de valeurs. La dernière mise à jour a été réalisée en 2012 avec le concours des organisations membres de l'OPTL et des principales entreprises du secteur. Le nombre d'établissements et de salariés du transport de fonds et valeurs a alors été établi pour l'ensemble des sociétés BCI, Brink's, Loomis, Pagnot, Proségur et Témis, à 164 établissements et 8 651 salariés, auxquels il convenait d'ajouter pour les TPE une dizaine d'établissements qui emploierait au maximum une centaine de salariés. A défaut d'enquête depuis 2012 auprès des professionnels de ce secteur, l'effectif des transporteurs de fonds et de valeurs est réévalué chaque année au regard du taux d'évolution de l'ensemble des salariés relevant du code NAF 80.10Z tel qu'indiqué par l'ACOSS.

« Calage » des données d'enquête sur les statistiques ACOSS

Les résultats de l'enquête Tableaux de bord menée par les délégations régionales de l'AFT auprès des entreprises étaient jusqu'en 2011 calés sur les statistiques Pôle emploi, champ UNEDIC, qui servaient à redresser les données : les réponses de l'échantillon enquêté, sélectionné selon la méthode des quotas, étaient ainsi extrapolées à l'ensemble de la population étudiée.

Suite au transfert du recouvrement des cotisations d'assurance chômage auprès des URSSAF, Pôle emploi n'a plus été en mesure de produire une statistique pour les années 2011 et suivantes.

Dans ces conditions, la présentation des effectifs salariés dans les éditions suivantes du rapport OPTL, et le calage des données de l'enquête Tableaux de bord, ont été opérés sur la base des statistiques de l'ACOSS : ainsi, pour les dernières éditions du rapport OPTL, les données de l'ACOSS ont servi à calculer des taux d'évolution du nombre d'établissements et de salariés par codes NAF, taux d'évolution qui ont été appliqués aux dernières statistiques connues Pôle emploi champ UNEDIC ajustées au champ conventionnel. Cette méthode a permis de conserver une présentation des données sans rupture de série.

Dans la mesure où les dénombrements annuels d'établissements et de salariés par code NAF et territoire sont désormais fournis par l'ACOSS pour la période 2008-2016, les données de l'enquête Tableaux de bord ont été calées sur la statistique ACOSS, pour les années 2008 à 2016 incluses. De la même manière, les évolutions du nombre d'établissements et de salariés des 5 dernières années résultent de l'application directe des coefficients d'ajustement aux séries 2008-2016 fournies par l'ACOSS.

Néanmoins, les évolutions du nombre d'établissements et de salariés sur 10 ans continuent d'être données sur la base de l'application du taux d'évolution ACOSS aux statistiques Pôle emploi champ UNEDIC ajustées, l'ACOSS ne fournissant pas des séries aussi longues. Il s'ensuit que les évolutions à 10 ans sont communiquées sous forme indicielle.

Mise à jour des statistiques ACOSS 2008-2015

Les séries ACOSS pour les années 2008 à 2015 précédemment diffusées ont par ailleurs fait l'objet d'actualisations par l'ACOSS, avec des incidences sur les chiffres du champ de la CCNTR : pour les salariés dont les établissements ont changé de code commune ou code NAF, ces informations ont fait l'objet d'une rétropolation par l'ACOSS. Ainsi, les statistiques publiées dans la présente édition ne doivent pas être comparées avec celles des éditions antérieures. Des mises en série ont ici été reconstruites sur la base des statistiques ACOSS mises à jour.

Les effectifs au regard des sources statistiques publiques

Effectifs salariés au 31 décembre

2015	2016
336 552	345 992
98 328	100 677
10 925	11 334
22 739	23 357
99 026	101 658
43 799	45 330
55 626	57 751
666 996	686 100
	336 552 98 328 10 925 22 739 99 026 43 799 55 626

Sources : ACOSS

Données ajustées au champ conventionnel

L'emploi salarié dans la branche a progressé de 2,9 % en 2016 (soit près d'un point de plus qu'en 2015), conformément aux prévisions annoncées un an auparavant par l'OPTL, ce qui porte à plus de 686 000 le nombre de salariés employés au 31 décembre 2016. Ce sont ainsi plus de 19 000 nouveaux emplois salariés qui ont été créés en 2016 dans la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport, tandis que l'industrie et le secteur de la construction détruisaient sur la période respectivement près de 25 000 et 11 000 emplois.



Le poids des conducteurs routiers de la branche professionnelle dans l'ensemble des effectifs en conduite de l'économie

L'exploitation du recensement de population 2012 de l'INSEE permet d'identifier le nombre de conducteurs, repérés par des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS), par secteur d'activité.

Pour la conduite de véhicules de transport routier de marchandises les PCS à considérer sont :

- 641a Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
- 643a Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)
- 644a Conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères

Pour la conduite de véhicules de transport routier de voyageurs :

• 641b Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)

Pour la conduite de véhicules de transport sanitaire :

526e Ambulanciers (salariés)

Au niveau national, on met en évidence que 48 % des emplois de conducteurs de véhicules de transport routier de marchandises sont exercés dans la branche des transports routiers (au sens de la convention collective), qui concentre quasiment l'ensemble des conducteurs de transport routier de marchandises pour le compte d'autrui. En fait, la branche concentre 60 % des conducteurs routiers et grands routiers et 31 % des conducteurs livreurs, tandis que d'autres conventions collectives s'appliquent aux conducteurs de véhicules de ramassage des ordures ménagères. 50 % des conducteurs de véhicules routiers de transport en commun relèvent de la branche conventionnelle, contre 38 % exerçant dans le transport urbain, et près de 12 % dans des établissements en compte propre (ces ratios sont stables depuis plusieurs années). La branche conventionnelle rassemble la majorité des conducteurs de véhicules de transport sanitaire, les autres étant principalement des agents de la fonction publique (hôpitaux, SDIS, SMUR...).









Établissements sans salarié au 1er janvier

2015	2016
21 520	24 461
4 636	4 764
1 576	1 623
1 301	1 303
2 643	2 671
1 803	1 876
2 101	2 120
35 580	38 818
	21 520 4 636 1 576 1 301 2 643 1 803 2 101

Source : INSEE, Démographie des établissements Données ajustées au champ conventionnel La moitié des établissements relevant de la Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires (CCNTR) n'emploie aucun salarié (deux points de plus qu'un an auparavant). Dans la branche, le nombre de travailleurs indépendants a fait un bond de 9,1 % en 2015, après 8,4 % en 2014. En effet, si le nombre d'établissements sans salarié a stagné dans la location (après une contraction de 4,4 %), il s'est envolé de 13,7 % dans le transport routier de marchandises au sens strict.

Établissements avec salariés au 31 décembre

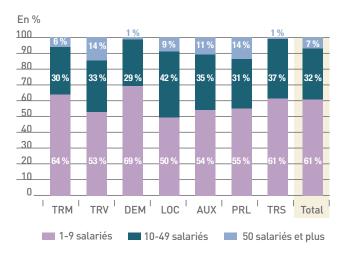
	2015	2016
TRM	22 137	22 205
TRV	3 572	3 480
DEM	1 330	1 342
LOC	1 136	1 130
AUX	4 445	4 438
PRL	1 295	1 358
TRS	5 252	5 217
Total	39 167	39 171

Source : ACOSS Données ajustées au champ conventionnel A contrario, le nombre d'établissements de la branche employant des salariés est resté stable en 2016, après avoir augmenté de 1 % en 2015. Le nombre d'employeurs s'est même rétracté en 2016 dans le transport routier de voyageurs (-2,6 % en 2016 après +5,3 %), dans le transport sanitaire (-0,7 %) et dans la location (-0,5 %).





Répartition des établissements par secteur et taille



61 % des établissements de la branche employant du personnel ont moins de 10 salariés, et jusqu'à 69 % dans le déménagement, secteur d'activité où la proportion d'établissements de 50 salariés et plus est la plus faible (1 %), avec le transport sanitaire. Les employeurs du transport routier de voyageurs et les prestataires logistiques sont nettement moins atomisés : 14 % d'entre eux emploient au moins 50 salariés.

Source : INSEE, Démographie des établissements Données ajustées au champ conventionnel

Créations d'établissements en 2016 et évolution en %

	Nombre				Évol	ution 201	5/2014	
	Sans salarié	Avec salariés	NC	Total		ans larié	Avec salariés /	Total
TRM	15 083	683	292	16 058	16	3 %	66 %	144 %
TRV	679	56	29	764	-5	51 %	2 %	-53 %
DEM	116	33	14	163	-2	22 %	65 %	-21 %
LOC	40	8	7	55	3	84 %	207 %	10 %
AUX	338	52	17	407	-	1 %	18 %	-5 %
PRL	59	13	10	81	1	6 %	34 %	24 %
TRS	131	78	30	239	-3	86 %	66 %	-20 %
Total	16 446	922	399	17 766	10	8 %	56 %	92 %

Source : Ellisphere, ex-COFACE Données ajustées au champ conventionnel

Nota Bene : la colonne « NC », pour « Non Communiqué », indique le nombre d'établissements créés dont on ignore s'ils ont ou non des salariés.

En 2016, le volume des créations d'établissements dans les transports routiers et activités auxiliaires du transport a doublé par rapport à 2015.

Neuf créations d'établissements sur dix dans la branche se sont produites dans le transport routier de marchandises au sens strict (alors que ce secteur représente moins de 60 % des établissements de la branche).

Au moins 93 % des établissements qui se sont créés dans la branche en 2016 n'avaient pas de salariés. Le nombre d'établissements créés sans salarié a eu tendance à reculer en 2016 dans les différents secteurs d'activité de la branche, excepté dans le transport routier de marchandises, la location et chez les prestataires

logistiques. Les immatriculations d'entreprises individuelles se sont essentiellement portées vers le NAF 5320Z « Autres activités de poste et de courrier », comprenant les services de livraison à domicile, les activités des coursiers urbains et taxis-marchandises, la livraison de pizzas chaudes sans fabrication, le transport de repas (sans fabrication) pour compte de tiers, le portage de journaux si desserte en porte à porte du client final. Ce phénomène est lié à l'explosion des achats sur internet et de la livraison à domicile alimentaire et non alimentaire qui génère de nouveaux besoins sur la logistique du dernier kilomètre et favorise l'entrée de nouveaux types d'acteurs sur ce marché.

Nombre de salariés concernés par des créations d'établissements

	2015	2016
TRM	1 997	1 062
TRV	200	130
DEM	57	42
LOC	4	20
AUX	293	183
PRL	65	28
TRS	181	184
Total	2 798	1 649

Les nouveaux établissements de la branche ont créé environ 1 650 emplois salariés en 2016, soit 40 % de moins qu'en 2015.

Source : Ellisphere, ex-COFACE Données ajustées au champ conventionnel

Défaillances d'entreprises en 2016 et évolution en %

	Nombre			Évolution 2016/2015	
	Sans salarié	Avec salariés	NC	Total	Sans Avec Total salarié salariés
TRM	4 911	1 876	311	7 098	116 % 2 % 59 %
TRV	582	203	75	860	-16 % 10 % -12 %
DEM	118	74	14	206	-2 % -28 % -15 %
LOC	37	39	15	90	-37 % -12 % -21 %
AUX	202	131	30	363	14 % -4 % 3 %
PRL	22	25	4	50	-5 % -13 % -10 %
TRS	106	177	14	297	-10 % -3 % -7 %
Total	5 977	2 525	462	8 965	73 % 0 % 38 %

Source : Ellisphere, ex-COFACE

NC : Non Communiqué

Données ajustées au champ conventionnel

Nota Bene : la colonne « NC », pour « Non Communiqué », indique le nombre d'entreprises défaillantes dont on ignore si elles ont ou non des salariés.

Sur la même période, le volume des défaillances d'entreprises du champ de la convention collective a été multiplié par 1,4.

Le transport routier de marchandises au sens strict est surreprésenté dans ces défaillances, puisqu'il concentre près de huit défaillances sur dix. En contrepoint, dans la plupart des autres secteurs d'activité de la branche, les défaillances reculent. Au moins les deux tiers des défaillances d'entreprises constatées en 2016 dans la branche concernent des établissements sans salarié.



Défaillances d'entreprises par cause

	Sans salarié	Avec salariés	NC	Total
Part des liquidations judiciaires en %				
En 2016	4 %	30 %	10 %	12 %
En 2015	7 %	32 %	8 %	17 %
Part des redressements judiciaires en %				
En 2016	1 %	15 %	2 %	5 %
En 2015	1 %	16 %	2 %	7 %

Source : Ellisphere, ex-COFACE NC : Non Communiqué

Données ajustées au champ conventionnel

Les défaillances d'entreprises observées en 2016 dans la branche se composent de 12 % de liquidations judiciaires et de 5 % de redressements judiciaires, soit

respectivement 5 points et 2 points de moins qu'en 2015, ce qui traduit la poursuite du reflux des liquidations et redressements judiciaires.

Nombre de salariés concernés par les redressements et liquidations judiciaires

	Liquidation judiciaire		Redressemen	Redressement judiciaire		
	2015	2016	2015	2016		
MAR	3 794	5 013	5 913	4 728		
TRV	204	247	157	502		
TRS	208	133	396	390		
Total	4 206	5 393	6 466	5 620		

Source : COFACE

Données ajustées au champ conventionnel

Dans le transport sanitaire, moins de salariés ont été affectés en 2016 par des liquidations ou des redressements judiciaires. En revanche, le nombre de salariés employés par une entreprise de transport routier de voyageurs faisant l'objet d'une liquidation judiciaire a augmenté de 21 %, et trois fois plus qu'en 2015 étaient sous le coup d'un redressement judiciaire.

Dans l'activité marchandises au sens large (incluant le transport routier de marchandises, le déménagement, la location, les auxiliaires et les prestataires logistiques), le nombre de salariés concernés par des redressements judiciaires s'est réduit de 20 %, mais le nombre de salariés concernés par des liquidations judiciaires s'est accru de 32 %.



Répartition des salariés par secteur d'activité détaillé au 31.12.2016

	Total	%
NAF REV-2		
Transport routier de marchandises (TRM)		
● 49.41A	184 592	
● 49.41B	145 374	
● 53.20Z	5 884	
● 80.10Z*	10 142	
Total	345 992	50,4 %
Transport routier de voyageurs (TRV)		
● 49.39A	65 852	
● 49.39B	34 825	
Total	100 677	14,7 %
Déménagement (DEM)		
4 9.42Z	11 334	1,7 %
Location (LOC)		
4 9.41C	18 400	
● 77.12Z	4 957	
Total	23 357	3,4 %
Auxiliaires de transport (AUX)		
5 2.29A	38 182	
● 52.29B	63 476	
Total	101 658	14,8 %
Prestataires logistiques (PRL)		
● 52.10B	45 330	6,6 %
Transport sanitaire (TRS)		
● 86.90A	57 751	8,4 %
Ensemble des activités		
Total	686 100	100,0 %

Source : ACOSS

Données ajustées au champ conventionnel

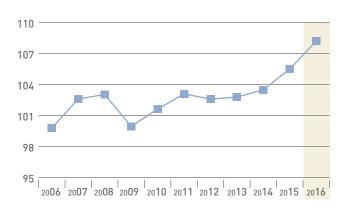
^{*} L'effectif des transporteurs de fonds a été estimé sur la base de l'application d'un coefficient d'ajustement de 6 % aux statistiques des salariés communiquées par l'ACOSS pour le code NAF 80.10Z (coefficient d'ajustement calculé sur la base d'une enquête réalisée par l'AFT en 2012).



Nombre de salariés au 31 décembre 2016

686 100

Évolution des effectifs d'emploi au 31 décembre (Indice base 100 au 31.12.2009)



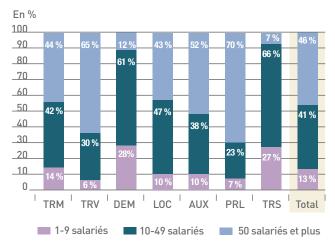
La branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport emploie 686 100 salariés au 31 décembre 2016

Elle est à l'origine de 19 100 créations d'emplois en 2016, soit 47 % de plus qu'en 2015.

Le taux de croissance des effectifs salariés de la branche en 2016, soit 2,9 %, est le plus fort observé depuis plus de dix ans.

Source : ACOSS ET POLE EMPLOI Données ajustées au champ conventionnel

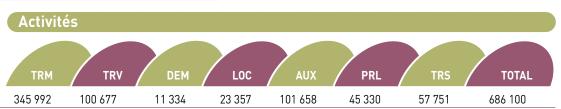
Répartition des effectifs par secteur et taille d'établissement



Les établissements de 50 salariés et plus ne représentent que 7 % des employeurs de la branche, mais concentrent 46 % des salariés de la convention collective. A contrario, les établissements de moins de 10 salariés représentent 61 % des employeurs, mais n'emploient que 13 % des salariés de la branche.

Source : INSEE, Démographie des établissements

Effectifs par secteur d'activité au 31.12.2016



Source : ACOSS

Données ajustées au champ conventionnel

Évolution 2016/2015 par secteur d'activité

	Activit	Activités											
	TRM	TRV	DEM	Loc	AUX	PRL	TRS	TOTAL					
Variation des effectifs en 2016	9 440	2 349	409	618	2 632	1 531	2 125	19 104					
Taux d'évolution en 2016	2,8 %	2,4 %	3,7 %	2,7 %	2,7 %	3,5 %	3,8 %	2,9 %					
Taux d'évolution en 2015	2,1 %	3,2 %	-1,4 %	-0,7 %	0,6 %	2,2 %	3,0 %	2,0 %					

Source : ACOSS

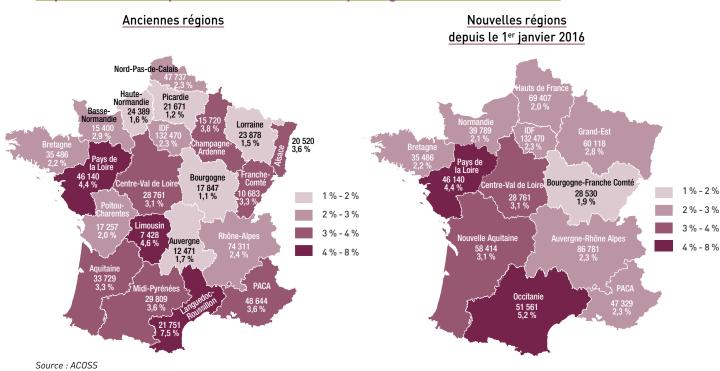
Données ajustées au champ conventionnel

Données ajustées au champ conventionnel

Tous les secteurs d'activité de la branche ont bénéficié de l'embellie sur l'emploi et ont vu leurs effectifs salariés augmenter en 2016. La croissance de l'emploi a été particulièrement soutenue dans le transport sanitaire (+3,8 %), le déménagement (+3,7 %, après -1,4 % en 2015) et chez les prestataires logistiques (+3,5 %).

Chaque secteur a créé en 2016 plus d'emplois qu'en 2015, excepté le transport routier de voyageurs dont la croissance de l'emploi a ralenti (+2,4 %, après +3,2 % en 2015).

Répartition de l'emploi salarié de la branche par région et évolution en 2016

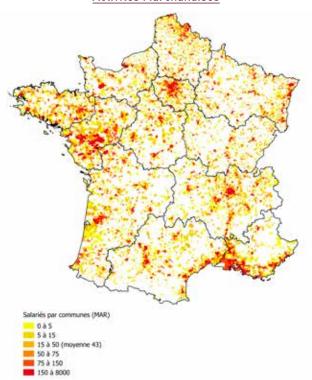


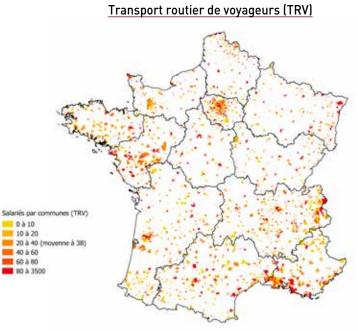
En 2016, les régions les plus dynamiques en termes d'emploi ont été l'Occitanie (+5,2 %), les Pays de la Loire (4,5 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (3,6 %), la Nouvelle Aquitaine (+3,1 %) et le Grand Est (+2,9 %). Aucune région ne voit les effectifs salariés diminuer ou stagner en 2016 sur le champ de la convention collective.



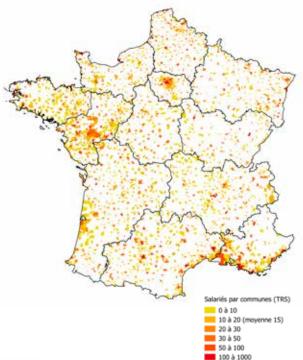
Répartition de l'emploi salarié de la branche en 2016 par activité et commune

Activités Marchandises





Transport sanitaire (TRS)



Des établissements de l'activité Marchandises employant des salariés sont présents dans plus de 25 000 communes de la France métropolitaine, soit 70 % des communes de l'Hexagone. Cependant, ces établissements se répartissent de manière très différenciée au sein des territoires : ainsi, 95 % des communes de la région Pays-de-la-Loire comptent des salariés de l'activité Marchandises, contre 50 % des communes d'Occitanie.

Les communes accueillant des emplois salariés du transport routier de voyageurs et du transport sanitaire représentent respectivement 10 % et 9 % des communes de l'Hexagone.

Source : ACOSS Données ajustées au champ conventionnel

Estimation de la répartition des salariés par famille professionnelle au 31.12.2016

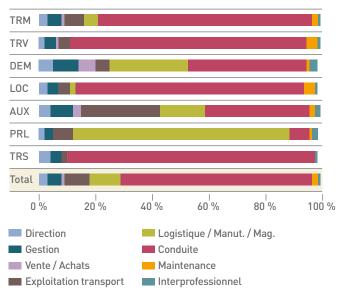
	Total	%	Évolution 2016/2015
Direction	19 770	3 %	-1 %
Gestion	33 924	5 %	3 %
Ventes / Achats	8 094	1 %	-3 %
Exploitation transpor	rt 61 008	8 %	8 %
Logistique / Manutention / Magasinage	74 682	10 %	7 %
Conduite	463 545	68 %	2 %
Maintenance	15 594	2 %	-1 %
Interprofessionnel	9 482	2 %	-14 %
Total	686 100	100 %	3 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les emplois qui relèvent des familles professionnelles Exploitation transport et Logistique / Manutention / Magasinage ont connu les plus fortes progressions d'effectifs en 2016 : respectivement +8 % et +7 %, soit 4 570 emplois créés en Exploitation transport et 5 000 en Logistique / Manutention / Magasinage.

Les variations d'effectifs les plus importantes ont toutefois eu lieu dans la famille professionnelle Conduite, où plus de 10 600 emplois ont été créés en dépit d'un taux de croissance de l'emploi (2 %) inférieur à celui des autres familles professionnelles.

Répartition des salariés par secteur d'activité et famille professionnelle en 2016



Le transport routier de personnes emploie une forte proportion de salariés de la famille professionnelle Conduite: 84 % des effectifs du transport routier de voyageurs, et 88 % de ceux du transport sanitaire, sont des roulants. A titre de comparaison, ils sont 57 % dans le transport routier de marchandises au sens strict (TRM), qui inclut les transports routiers de fret de proximité ou interurbains, les activités de poste et de courrier par des entreprises opérant en dehors de l'obligation de service universel, et le transport de fonds et valeurs.

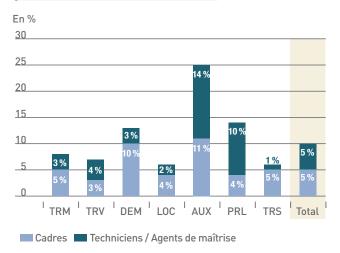
De fait, les Exploitants transport sont peu représentés dans le transport sanitaire (2 % des effectifs du secteur). A l'inverse, ils pèsent à hauteur de 28 % dans les effectifs des auxiliaires de transport.

	TRM	TRV	DEM	LOC	AUX	PRL	TRS
Direction	3 %	2 %	5 %	3 %	4 %	2 %	4 %
Gestion	5 %	4 %	9 %	4 %	8 %	3 %	4 %
Ventes / Achats	1 %	1 %	6 %	0 %	3 %	0 %	0 %
Exploitation transport	7 %	4 %	5 %	4 %	28 %	7 %	2 %
Logistique / Manut. / Mag.	5 %	0 %	28 %	2 %	16 %	77 %	0 %
Conduite	76 %	84 %	42 %	81 %	35 %	7 %	88 %
Maintenance	2 %	4 %	1 %	5 %	3 %	1 %	0 %
Interprofessionnel	1 %	1 %	3 %	1 %	3 %	2 %	1 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT



Part du personnel d'encadrement par secteur d'activité en 2016

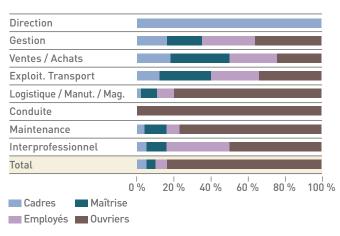


Un quart des effectifs des auxiliaires est constitué de cadres et techniciens / agents de maîtrise, contre 6 % dans le transport sanitaire.

Au niveau de la branche, le nombre de cadres et techniciens / agents de maîtrise est estimé à près de 73 000 salariés, soit 10 % environ des effectifs salariés.

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Répartition des salariés par famille professionnelle et catégorie socioprofessionnelle (CSP) en 2016



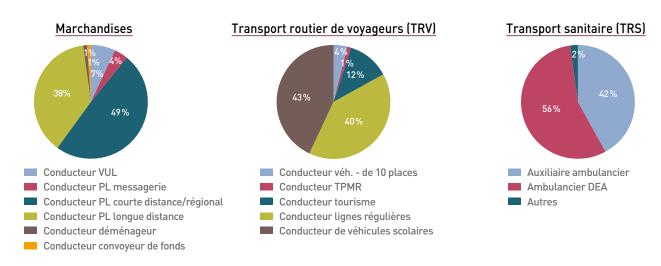
Dans la branche, les ouvriers représentent plus de huit salariés sur dix. Outre les conducteurs routiers, la grande majorité des salariés des familles professionnelles Logistique/Manutention/Magasinage (80 %) et Maintenance (77 %) ont ce statut.

La branche compte environ 25 000 salariés de la famille professionnelle Exploitation transport ayant le statut de cadre ou technicien / agent de maîtrise, soit 40 % des effectifs de cette famille professionnelle.

Dans la famille professionnelle Logistique/Manutention/
100 % Magasinage, ils sont 8 200, soit 11 % des effectifs de cette famille professionnelle.

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Répartition des effectifs en Conduite par sous-famille et activité



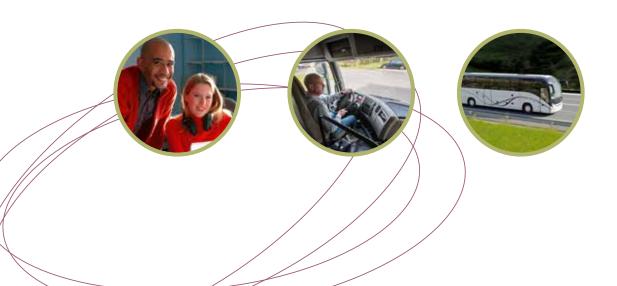
Source : Enquête Tableau de bord AFT

La branche compte en 2016 plus de 463 500 conducteurs, dont 18 % exercent dans le secteur du transport routier de voyageurs (soit 84 700 salariés) et 11 % dans le transport sanitaire (soit 51 100 salariés).

Dans le transport routier de voyageurs, 43 % des conducteurs exercent principalement une activité de conduite de véhicules scolaires et 40 % conduisent sur des lignes régulières ; le tourisme est l'activité principale de 12 % des conducteurs de véhicules de transport en commun de la branche.

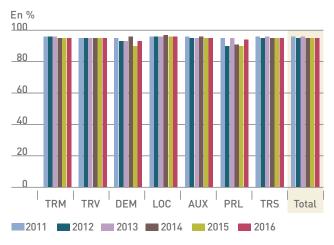
Dans le transport sanitaire, la répartition des roulants entre auxiliaires ambulanciers et ambulanciers titulaires du diplôme d'État d'ambulancier (DEA) reste stable, ceux-ci continuant de représenter respectivement 42 % et 56 % des conducteurs du secteur.

Les conducteurs de véhicules de transport routier de marchandises, au nombre de 327 700 salariés dans la branche, conduisent plus de neuf fois sur dix des poids-lourds. Environ la moitié d'entre eux effectuent principalement des trajets de courte distance ou régionaux.





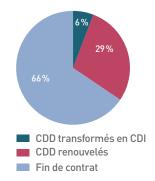
Évolution de la part des salariés en contrat à durée indéterminée (CDI)



Bien que les effectifs salariés de la branche aient fortement progressé en 2016, la proportion d'emplois en contrat à durée indéterminée (CDI) est restée stable (95 %).

Source : Enquête Tableau de bord AFT

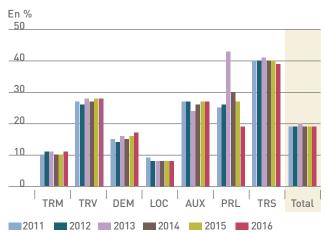
Devenir des CDD en 2016



Source : Enquête Tableau de bord AFT

En 2016, davantage de contrats à durée déterminée (CDD) ont été renouvelés (cas de 29 % des CDD, après 23 % en 2015). La proportion de CDD transformés en CDI reste constante depuis plusieurs années (6 %).

Évolution de la part des femmes dans l'effectif total et par secteur

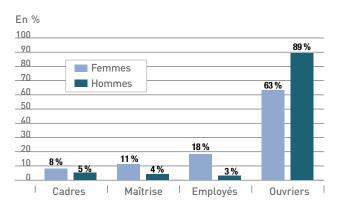


Les 126 900 femmes salariées des entreprises de la branche représentent 18,5 % des effectifs. Le taux de féminisation n'a pas progressé en 2016 du fait que les emplois occupés par les hommes se sont accrus plus rapidement que ceux occupés par les femmes.

Quatre femmes sur dix employées dans la branche le sont dans des entreprises de transport de personnes (transport routier de voyageurs ou transport sanitaire). Le taux de féminisation est le plus élevé dans le transport sanitaire (39 % des salariés de ce secteur sont des femmes), devant le transport de voyageurs (28 % des effectifs de ce secteur).

Source : Enquête Tableau de bord AFT

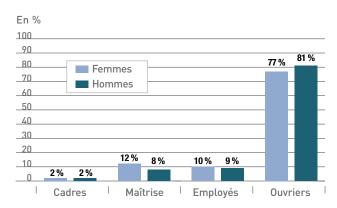
Répartition des salariés dans les différentes catégories socioprofessionnelles (CSP) selon leur sexe



Dans la branche, près de neuf hommes sur dix ont le statut d'ouvrier. Les femmes ont plus fréquemment que les hommes le statut d'employé (18 % des femmes, contre 3 % des hommes), ainsi que de cadre ou technicien/agent de maîtrise (20 % des femmes contre 9 % des hommes). En volume cependant, les cadres ou techniciens/agents de maîtrise masculins sont deux fois plus nombreux dans la branche.

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Répartition des salariés dans la famille professionnelle logistique / manutention / magasinage par CSP et par sexe



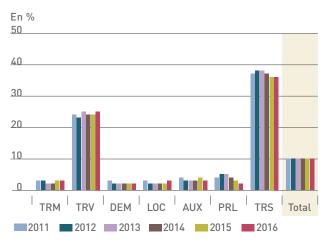
Dans les métiers de la logistique, de la manutention et du magasinage, les effectifs féminins et masculins se répartissent par catégories socioprofessionnelles de manière relativement similaire. Ainsi, 86 % des femmes positionnées sur cette famille professionnelle sont employées ou ouvrières, et 90 % des hommes ont également ces statuts.

Source : Enquête Tableau de bord AFT





Évolution de la part des femmes dans la famille professionnelle Conduite (par secteur)

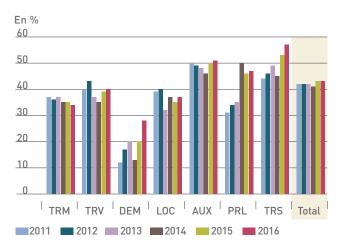


Source : Enquête Tableau de bord AFT

10 % des effectifs de la famille professionnelle Conduite sont des femmes. En effet, 47 800 femmes exercent dans la branche un emploi de conduite, soit 38 % des femmes salariées des entreprises de la convention collective.

Néanmoins, leur répartition est variable selon les secteurs d'activité : seulement 17 % d'entre elles conduisent des véhicules de transport routier de marchandises, soit un peu plus de 8 300 femmes, tandis que dans le transport sanitaire et le transport routier de voyageurs elles représentent respectivement 36 % et 25 % des effectifs roulants. On dénombre ainsi, en 2016, environ 21 100 conductrices dans le transport routier de voyageurs et 18 400 dans le transport sanitaire.

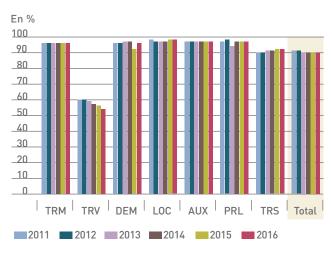
Évolution de la part des femmes dans la famille professionnelle Exploitation (par secteur)



Source : Enquête Tableau de bord AFT

La famille professionnelle Exploitation transport emploie dans la branche 26 540 femmes. Composée à 43 % de femmes, cette famille professionnelle peut être considérée comme mixte. Les femmes sont même majoritaires dans les services d'exploitation des entreprises de transport sanitaire et des auxiliaires de transport.

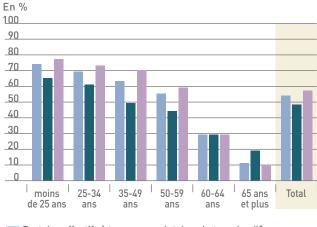
Évolution de la part des effectifs à temps complet par secteur



90 % des salariés de la branche occupent un emploi à temps complet, proportion stable depuis plusieurs années. En 2016, le pourcentage de salariés à temps complet se dégrade seulement dans le transport routier de voyageurs (- 1 point). Ce secteur d'activité concentre les deux tiers des contrats à temps non complet de la branche.

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Part des effectifs à temps complet dans le Transport routier de voyageurs par tranche d'âge et selon le sexe



Part des effectifs à temps complet dans la tranche d'âge

Part des femmes à temps complet parmi les femmes de la tranche d'âge

Part des hommes à temps complet parmi des hommes de la tranche d'âge

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Dans le transport routier de voyageurs, la part des contrats à temps complet diminue avec l'âge des salariés : moins de 30 % des 60 ans et plus sont à temps complet. Comme dans les autres secteurs de l'économie, les femmes occupent moins fréquemment que les hommes des postes à temps complet (respectivement 48 % et 57 %). Cependant, à partir de l'âge légal de départ à la retraite, les femmes travaillent relativement plus souvent que les hommes à temps complet.



ZOOM SUR LES SERVICES LIBREMENT ORGANISES (SLO) – LIGNES « MACRON

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a libéralisé le transport régulier de voyageurs par autocar, en instaurant toutefois un encadrement particulier pour les liaisons de moins de 100 kilomètres afin de préserver les services conventionnés d'impacts susceptibles de compromettre leur équilibre économique.

A l'été 2016, soit près d'un an après la libéralisation du marché, deux opérations de concentration ont fait évoluer le paysage concurrentiel, réduisant de 5 à 3 le nombre d'opérateurs disposant d'un réseau national (Eurolines/Isilines, Flixbus, Ouibus). D'autres transporteurs comme Migratour ont également décidé d'entrer sur le marché en 2016, en commercialisant essentiellement des trajets de moins de 100 km.

L'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) indique qu'au cours de l'année 2016, les acteurs du marché du transport routier librement organisé ont continué à étoffer leur offre commerciale : +51 % de liaisons commercialisées et +32 % de villes desservies.

Le rapport annuel 2016 relatif au Marché du transport par autocar et gares routières de l'ARAFER indique que 1 421 emplois en équivalent temps plein (ETP) ont été créés depuis la libéralisation, dont 449 en 2016. La part des conducteurs employés directement par les opérateurs ou indirectement, via des contrats de sous-traitance / des partenariats, représentait 87 % des emplois soit 1 817 ETP.

127 établissements de transport routier de voyageurs ont répondu en 2017 à une enquête spécifique menée par les délégations régionales de l'AFT visant à approfondir les impacts sur l'emploi de la libéralisation du transport régulier de voyageurs par autocars.

55 de ces répondants opèrent déjà à la date de l'enquête, ou projettent d'opérer à court terme, un (ou des) service(s) régulier(s) interurbain(s) librement organisé(s).

Les établissements ayant déjà une activité de service(s) régulier(s) interurbain(s) librement organisé(s) déclarent que pour cette activité :

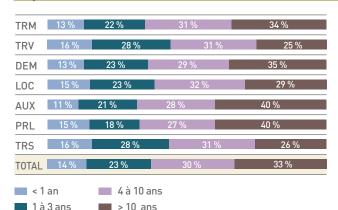
- Ils ont mobilisé 1,8 fois plus de véhicules que de conducteurs,
- 83 % des conducteurs sont en CDI,
- 94 % des conducteurs sont dédiés à 100 % à cette activité,
- 95 % des conducteurs sont à temps plein,
- La moitié des conducteurs étaient déjà en poste dans l'entreprise avant la mise en place des SLO, et parmi eux 78 % l'étaient à temps complet.

38 % des établissements opérant, ou prévoyant d'opérer, des SLO, rencontrent, ou anticipent, des difficultés pour pourvoir les postes de conducteur.

L'exploitation des services réguliers interurbains librement organisés a nécessité de former les conducteurs (notamment formations internes spécifiques aux SLO effectuées par les trois opérateurs nationaux). Des formations pour les exploitants peuvent apparaître également pertinentes.

A noter que les répondants prévoient de mobiliser moins de conducteurs et de véhicules sur cette activité dans les prochains mois (respectivement -13 % et -21 %).

Répartition des salariés en fonction de leur ancienneté dans l'établissement en 2016



Un tiers des salariés de la branche travaillent dans le même établissement depuis plus de dix ans. En moyenne, l'ancienneté dans l'établissement est la plus élevée chez les auxiliaires de transport (11 ans, soit un an et demi de plus que dans le reste de la branche).

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Ancienneté moyenne dans l'établissement par secteur (en années)

	TRM	TRV	DEM	Loc	AUX	PRL	TRS	TOTAL
Femmes	10,47	8,30	10,83	8,96	11,29	9,88	8,35	9,73
Hommes	9,07	7,45	9,56	8,04	10,39	9,92	7,04	8,94
Total	9,22	7,69	9,77	8,12	10,63	9,91	7,55	9,08

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Ancienneté moyenne dans l'établissement par famille professionnelle (en années)

	Direction	Gestion	Vente / Achats	Exploit.	Manut. Mag.	Conduite	Mainten.	Interprof	TOTAL
Femmes	16,65	11,86	9,99	10,51	9,17	7,17	10,92	11,87	9,73
Hommes	18,91	11,28	8,39	11,31	9,70	8,18	10,47	8,47	8,94
Total	18,34	11,73	9,31	10,96	9,63	8,07	10,50	10,67	9,08

Source : Enquête Tableau de bord AFT

En moyenne, les femmes restent près de dix mois de plus que les hommes dans le même établissement. Cependant, cet écart s'explique par le fait que les femmes sont relativement moins souvent positionnées sur les emplois de conduite routière, qui font partie de ceux pour lesquels l'ancienneté moyenne dans l'établissement est la plus basse. De manière

générale, lorsqu'elles exercent des métiers peu mixtes et traditionnellement occupés par des hommes (notamment dans les familles professionnelles Conduite routière, Logistique / Manutention /Magasinage, Maintenance, dont plus de 85 % des effectifs sont masculins), elles sont susceptibles de rester moins longtemps qu'eux chez le même employeur.



Évolution des obligations d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) dans la branche

	2014	2015	2016	
Nombre d'établissements assujettis	4 019	4 630	5 007	
Nombre de travailleurs handicapés employés en ETP	10 375	11 848	12 874	
Nombre de travailleurs handicapés employés en personnes physiques	13 565	15 550	17 278	
Taux d'emploi direct (en ETP, en %)	3,18	3,23	3,22	
Taux global de l'OETH (en %)	3,47	3,53	3,51	

Source: AGEFIPH et OPCA TS

La loi fixe à tout établissement privé ou public d'au moins 20 salariés une obligation d'emploi de personnes handicapées, dans une proportion de 6 % de son effectif salarié total. En 2016, plus de 5 000 établissements relevant de la convention collective des transports routiers et activités auxiliaires du transport sont assujettis à cette obligation, soit 8 % de plus qu'en 2015.

Les employeurs peuvent s'acquitter de cette obligation légale d'emploi selon plusieurs modalités.

Ils peuvent employer directement des travailleurs handicapés. Le taux d'emploi direct de travailleurs handicapés dans la branche, calculé comme la proportion de travailleurs handicapés dans l'effectif salarié des établissements de la branche assujettis à cette obligation, est de 3,2 % en 2016. Le nombre de travailleurs handicapés employés dans les établissements de la branche soumis à cette obligation a progressé en 2016 à un rythme soutenu (+9 % en ETP et +11 % en nombre de personnes physiques).

Les entreprises peuvent aussi employer indirectement du personnel handicapé par l'accueil de stagiaires ou par le biais de contrats de sous-traitance, de fournitures ou de prestations de services avec des entreprises adaptées ou des établissements d'aide par le travail. Le taux d'emploi global de l'OETH, calculé comme le ratio de l'emploi direct et indirect de travailleurs handicapés dans les effectifs salariés des établissements assujettis, s'établit pour la branche, en 2016, à 3,5 %.

Les établissements ont également la possibilité de signer un accord relatif à l'emploi de travailleurs handicapés, modalité choisie par 342 établissements de la branche en 2016, soit 25 de plus qu'en 2015, et/ou de payer une contribution financière à l'Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph).

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) par activité en 2016

	Marchandises	TRV	TRS	Total ensemble de l'économie 2015
Nombre d'établissements assujettis	4 038	596	373	100 300
Nombre de travailleurs handicapés employés en ETP	10 029	2 435	410	325 400
Nombre de travailleurs handicapés employés en personnes physique	es 12 886	3 853	539	431 000
Taux d'emploi direct (en ETP, en %)	3,2	5,10	2,76	3,4
Taux global de l'OETH (en %)	3,5	6,04	2,97	4[*]

Source : AGEFIPH et OPCA TS (*) donnée 2013

D'après les Déclarations Obligatoires d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) collectées par l'Agefiph, 80 % des établissements de la branche assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés ont une activité Marchandises.

Les établissements du transport routier de voyageurs assujettis à cette obligation présentent le taux d'emploi direct de travailleurs handicapés le plus élevé dans la branche (5,1 %). Le taux global de l'OETH, tenant compte de l'emploi indirect, y est même de 6 %; il est nettement plus élevé que dans les établissements du reste de l'économie soumis à l'obligation d'emploi (3,8 %).



Comparaison de la structure par âge de la branche à 10 ans d'intervalle

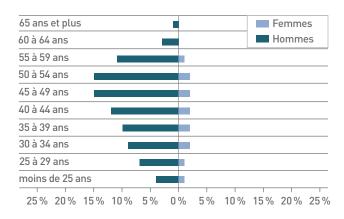


Le vieillissement des salariés de la branche a été rapide. En 2006, la moitié d'entre eux avait moins de 40 ans. Dix ans plus tard, ils sont seulement un tiers. Parallèlement, en 2016, plus de la moitié des salariés sont âgés d'au moins 45 ans, contre un tiers dix ans auparavant.

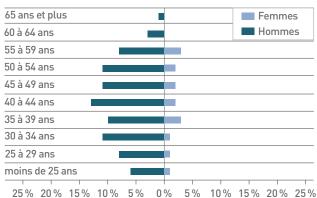
Source : Enquête Tableau de bord AFT

Pyramides des âges en 2016 (ensemble des familles professionnelles)

Marchandises (hors déménagement)



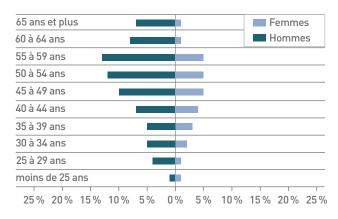
Déménagement



Source : Enquête Tableau de bord AFT



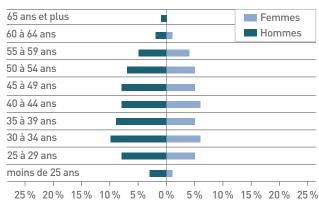
Transport routier de voyageurs



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Dans l'activité Marchandises (entendue au sens large, y compris prestataires logistiques, mais hors déménagement), on compte en 2016 autant de salariés de moins de 45 ans que de salariés de plus de 45 ans. Dans le déménagement et le transport sanitaire, les

Transport sanitaire



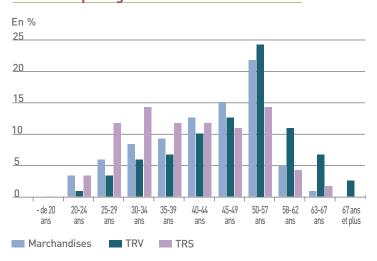
moins de 45 ans sont les plus nombreux (respectivement 58 % et 61 %), alors que dans le transport routier de voyageurs au contraire on ne recense que 34 % de salariés de moins de 45 ans.

Estimation des effectifs en conduite par tranche d'âge

	- de 20 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-57 ans	58-62 ans	63-67 ans	67 ans et plus	TOTAL
Marchandises	1 503	11 338	22 951	32 721	37 175	47 472	57 503	62 004	41 872	9 758	3 430	327 728
TRV	23	914	3 891	5 659	6 605	9 242	12 404	14 861	15 704	8 494	6 938	84 736
TRS	0	2 200	6 995	8 658	7 240	7 218	6 226	5 760	4 737	1 548	500	51 082
Total	1 526	14 453	33 837	47 038	51 021	63 931	76 133	82 625	62 312	19 800	10 868	463 545

Source : Enquête Tableau de bord AFT

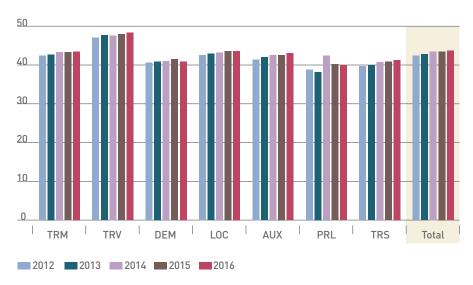
Structure par âge dans la conduite en 2015



Les pyramides des âges des salariés de la branche reflètent fortement la structure des âges des salariés de la conduite routière. En l'occurrence, 35 % des conducteurs du transport sanitaire ont moins de 35 ans, contre 12 % des conducteurs du transport routier de voyageurs et 21 % des conducteurs de véhicules de transport routier de marchandises.

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Âge moyen par secteur (ensemble des familles professionnelles)



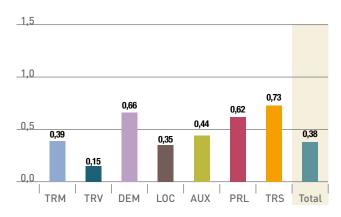
Source : Enquête Tableau de bord AFT

L'âge moyen des salariés de la branche, toutes familles professionnelles confondues, s'est accru de près de quatre mois en un an, et s'établit dorénavant à 44 ans. Tous les secteurs d'activité sont concernés par ce phénomène.



Indicateurs démographiques

Taux de relève

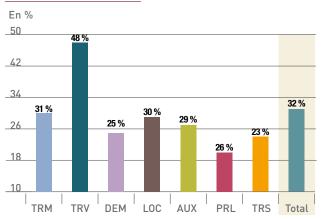


Source : Enquête Tableau de bord AFT

Le taux de relève exprime le nombre de salariés de moins de 30 ans pour un salarié de plus de 50 ans. Il se calcule comme le nombre de salariés de moins de 30 ans sur le nombre de salariés de plus de 50 ans.

En 2016, les plus de 50 ans sont plus nombreux que les moins de 30 ans dans tous les secteurs d'activité de la branche, avec néanmoins de fortes disparités sectorielles (de 1,4 fois plus nombreux dans le transport sanitaire à 6,7 fois plus nombreux dans le transport routier de voyageurs).

Taux de renouvellement



Le taux de renouvellement se calcule comme le ratio du nombre de salariés de plus de 50 ans sur le nombre total de salariés (x 100). Il reflète habituellement les départs en retraite théoriques potentiels dans les dix années à venir, et depuis la réforme des retraites, dans les douze prochaines années au moins.

De fait, près d'un tiers des salariés de la branche a désormais plus de 50 ans. Les secteurs d'activité pour lesquels cette tranche d'âge représente moins de 30 % des effectifs sont le transport sanitaire (23 %), le déménagement (25 %), et les prestataires logistiques (26 %).





Taux d'inaptitude en 2016 par famille professionnelle et activité

	Direction	Gestion	Vente / Achats	Exploit.	Manut. Mag.	Conduite	Mainten.	TOTAL
Total	0,5 %	0,2 %	0,2 %	0,6 %	0,9 %	0,9 %	0,7 %	0,8 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

MAR	TRV	TRS	TOTAL
0,7 %	1,1 %	1,0 %	0,8 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

0,8 % des salariés de la branche ont fait l'objet en 2016 d'une déclaration d'inaptitude par la médecine du travail. Les emplois les plus concernés sont ceux exercés au sein des familles professionnelles Conduite et Logistique / Manutention / Magasinage (le taux d'inaptitude y est de 0,9 %). Les inaptitudes

sont relativement moins fréquentes dans l'activité Marchandises (0,7 % de salariés déclarés inaptes en 2016) que dans les autres secteurs d'activité.

En 2016, les salariés déclarés inaptes ont été près de trois fois sur dix reclassés dans leur établissement.

Nombre de bénéficiaires du dispositif IPRIAC au 31.12.2016

Marchandises : 1 438

Voyageurs : 305

Source : IPRIAC

Les partenaires sociaux de la Profession du transport, par l'accord du 24 septembre 1980, complété par avenants, ont prévu une garantie spécifique pour les conducteurs perdant, pour raisons médicales, l'emploi de conduite de véhicules nécessitant la possession des permis C, EC, D, ED ou d'un certificat spécial de conduite (transports en commun de voyageurs). La

mise en œuvre de ce régime repose sur l'institution de prévoyance IPRIAC (Institution de Prévoyance d'Inaptitude A la Conduite).

Fin 2016, 1 758 conducteurs de la branche bénéficient du dispositif IPRIAC (+2 % en un an), dont 83 % de salariés d'entreprises de l'activité Marchandises.



Risques professionnels par secteur d'activité en 2015

Code NAF	Accidents du travail	Taux d'évolution 2015/2014	Accidents de trajet	Taux d'évolution 2015/2014	Maladies professionnelles	Taux d'évolution 2015/2014
TRM						
4941A	12 708	3 %	461	-3 %	373	4 %
4941B	11 188	0 %	466	-5 %	263	6 %
5320Z	311	11 %	26	-4 %	4	0 %
8010Z	310	1 %	70	7 %	3	15 %
TRV						
4939A	2 151	1 %	284	1 %	68	-21 %
4939B	1 078	3 %	141	17 %	28	33 %
DEM						
4942Z	1 366	-2 %	41	64 %	36	0 %
LOC	1					
4941C	1 605	3 %	64	2 %	41	-18 %
7712Z	322	9 %	23	30 %	12	-37 %
AUX						
5229A	2 975	-4 %	185	0 %	11	-37 %
5229B	2 308	3 %	301	29 %	111	42 %
PRL						
5210B	3 072	2 %	235	9 %	131	-15 %
TRS	· · · · · ·			i		
8690A	3 352	9 %	234	16 %	83	9 %
Total	42 746	2 %	2 531	5 %	1 164	1 %

Source : CNAMTS

Données ajustées au champ conventionnel

Les statistiques des risques professionnels et de la sinistralité n'ont pas encore été rendues publiques par la CNAMTS pour l'année 2016.

Concernant l'année 2015, la CNAMTS enregistre une augmentation des risques professionnels dans la branche des transports routiers : dans un contexte où les effectifs

salariés de la branche ont progressé de 2 % en 2015, le nombre d'accidents de travail mis en premier règlement augmente en un an de 2 %, le nombre d'accidents de trajets de 5 % et le nombre de maladies professionnelles de 1 %. En 2015, des accidents du travail ont été déclarés pour plus de 6 % des salariés de la branche.

Fréquence et gravité des accidents du travail

Code NAF	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Indice de gravité	Taux de gravité
TRM				
4941A	76,4	39,4	40,2	3,1
4941B	79,7	44,0	35,3	3,5
5320Z	59,4	38,7	42,2	2,9
8010Z	33,0	21,2	18,2	2,1
TRV				
4939A	38,5	24,6	19,3	2,4
4939B	33,8	22,8	19,8	2,2
DEM				
4942Z	121,1	70,8	57,3	4,7
LOC				
4941C	95,3	51,2	46,0	4,3
7712Z	68,3	40,3	46,4	2,6
AUX				
5229A	84,0	53,4	24,4	3,3
5229B	40,1	25,3	18,2	1,8
PRL				
5210B	73,9	48,1	18,4	3,0
TRS	-	-		
8690A	61,0	34,1	19,9	2,8

 $Source: {\it CNAMTS}$

Avec moins de 4 % de salariés sujets en 2015 à un accident du travail en premier règlement, le transport routier de voyageurs est le secteur de la branche qui présente le risque d'accidents le plus faible. Il fait également partie de ceux où les accidents sont les moins graves.

Indice de fréquence (IF) = (nb des accidents en premier règlement/effectif salarié) x 1 000
 Taux de fréquence (TF) = (nb des accidents en premier règlement/heures travaillées) x 1 000 000
 Indice de gravité (IG) = (somme des taux d'incapacité permanente/heures travaillées) x 1 000 000

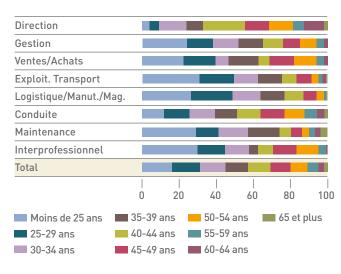
[•] Taux de gravité (TG) = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000





Mouvements de main d'œuvre

Embauches par âge et famille professionnelle



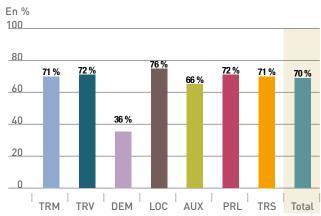
Source : Enquête Tableau de bord AFT

Nota Bene : Les recrutements sont ici assimilés à l'ensemble des salariés entrés dans les établissements de la branche au cours de l'année

En 2016, sept personnes sur dix recrutées dans les établissements de la branche avaient au moins 30 ans. Il est vrai que près de trois recrutements sur quatre en 2016 visaient à pourvoir des postes au sein de la famille professionnelle Conduite, et que les personnes embauchées à la conduite sont relativement moins jeunes que celles recrutées dans les autres familles professionnelles (à l'exception de la famille professionnelle Direction). Ainsi, 26 % des recrues à la conduite ont moins de 30 ans, contre la moitié des recrues à l'Exploitation transport. Parallèlement, moins de 8 % des personnes embauchées dans les familles professionnelles Logistique / Manutention / Magasinage et Exploitation transport ont 50 ans ou plus, contre 23 % à la conduite routière.

4 % des conducteurs de l'activité Marchandises embauchés en 2016 ont moins de 21 ans, l'âge minimum légal pour exercer avec les permis C et CE: il s'agit de conducteurs de véhicules légers et de jeunes titulaires d'un titre professionnel, CAP ou Bac pro de la conduite routière. Moins de 3 % des conducteurs en transport de voyageurs ont moins de 24 ans, l'âge minimum pour exercer avec les permis D et DE: il s'agit de conducteurs de véhicules de moins de 9 places et des sortants d'une formation professionnelle.

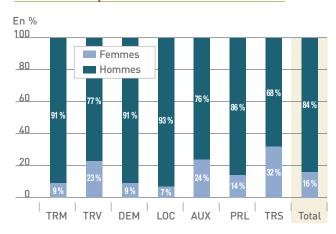
Part des embauches en CDI par secteur d'activité



Source : Enquête Tableau de bord AFT

70 % des personnes recrutées en 2016 par des établissements de la branche l'ont été en CDI, soit trois points de plus qu'en 2015. Dans le secteur de la location, cette proportion monte même à 76 % (deux points de plus qu'en 2015).

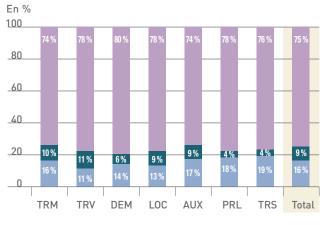
Embauches par sexe et activité en 2016



Comme un an auparavant, on observe une sousreprésentation des femmes dans les recrutements : 16 % des recrues sont des femmes en 2016, alors qu'elles représentent 18,5 % des salariés de la branche. Cette tendance se vérifie auprès de tous les secteurs d'activité de la branche.

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Répartition des types d'embauche en 2016



Créations d'emploi

Remplacements de départs en fin de carrière

Embauches pour autres remplacements

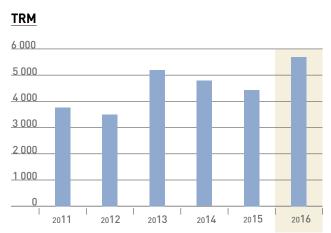
Source : Enquête Tableau de bord AFT

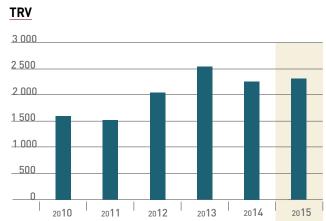
Dans chacun des secteurs d'activité de la branche, les embauches destinées à accroître les capacités de production par des créations d'emplois ont été plus nombreuses que les recrutements destinés à remplacer les départs en fin de carrière (départ à la retraite et congés de fin d'activité). Ainsi, en moyenne, les créations d'emplois ont été 1,8 fois plus fréquentes que les remplacements de départs en fin de carrière.

Comme en 2015, plus de quatre embauches sur cinq sont toutefois imputables au remplacement des départs pour autres motifs (démission, fin de CDD, rupture conventionnelle, licenciement autre qu'économique, etc.).

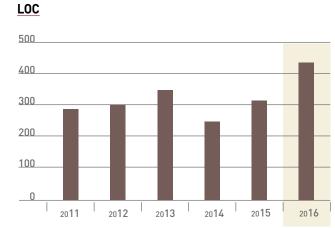


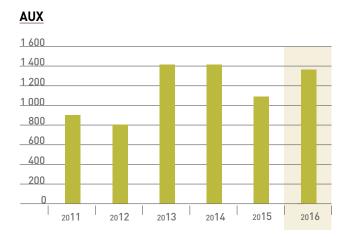
Évolution des départs en fin de carrière par secteur





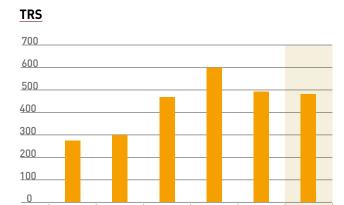
DEM 200 150 100 50 2011 2012 2013 2014 2015 2016







Évolution des départs en fin de carrière par secteur (suite)



2013

2014

2015

2016

Source : Enquête Tableau de bord AFT

2011

2012

Les départs en fin de carrière sont constitués de la somme des départs en retraite et des congés de fin d'activité. Ils se sont fortement accrus en 2016 (+21 %), essentiellement dans l'activité Marchandises (-2 % dans le transport sanitaire et +5 % dans le transport routier de voyageurs). En 2016, 10 800 salariés ont ainsi quitté la branche en fin de carrière.

Le Congé de Fin d'Activité (CFA) permet à des conducteurs de transports routiers de marchandises ou de voyageurs, conducteurs du secteur du déménagement, et convoyeurs de fonds, employés dans les entreprises du champ de la convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport, de cesser leur activité professionnelle jusqu'à cinq ans avant l'ouverture de leur droit à la retraite. Le CFA a été mis en place pour le transport de marchandises et le secteur du déménagement par les accords de branche du 28 mars et 11 avril 1997. Il a été étendu aux convoyeurs de fonds par les accords du 23 juin 1997 et du 24 mars 1998.

Évolution des départs en Congé de Fin d'Activité (CFA)

Nombre de dossiers CFA transférés en paiement dans le TRM

2000	1 315
2001	1 521
2002	1 811
2003	1 947
2004	1 857
2005	1 897
2006	1 771
2007	1 910
2008	1 582
2009	1 745
2010	1 705
2011	1 568
2012	962
2013	1 772
2014	633
2015	1 184
2016	2 104

Source: FONGECFA-Transport

Nombre de dossiers CFA transférés en paiement dans le TRV

2000	133
2001	143
2002	194
2003	200
2004	203
2005	185
2006	188
2007	169
2008	157
2009	197
2010	209
2011	172
2012	142
2013	225
2014	131
2015	148
2016	224

Source : AGECFA-Voyageurs



Nombre total de bénéficiaires du CFA au 31.12.2016

TRM: 7 285

dont 128 en transport de fonds

TRV: 849

Source: FONGECFA-Transport et AGECFA-Voyageurs

Le Congé de Fin d'Activité (CFA) est un dispositif de cessation d'activité qui permet le départ anticipé, avant l'âge légal de départ en retraite, des conducteurs routiers, sous certaines conditions d'âge et d'ancienneté, en contrepartie d'embauches en remplacement.

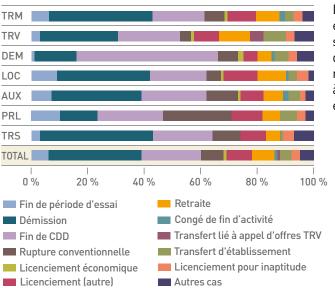
En 2016, le nombre de dossiers CFA transférés en paiement s'est accru significativement : il a été multiplié en un an par 1,5 dans le transport routier de voyageurs, et par 1,8 dans le transport routier de marchandises.

En dépit de cette évolution, le volume total de bénéficiaires du CFA à fin 2016 est inférieur à ce qu'il était un an plus tôt (-4 % dans le transport routier de marchandises et -10 % dans le transport routier de voyageurs), du fait de la recrudescence des sorties du dispositif (retraite, décès...) après deux années de modération des départs en retraite (ralentissement qu'avait engendré la réforme des retraites).

Toute cessation d'activité d'un salarié dans les conditions prévues par l'accord relatif au CFA doit donner lieu, dans l'entreprise qui employait le bénéficiaire du CFA, à l'embauche d'un salarié cotisant au dispositif CFA, dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein. Cette embauche doit intervenir au plus tard dans les 3 mois suivant la date de départ effectif de l'entreprise du bénéficiaire du CFA et peut intervenir, au plus tôt, dans un délai de 3 mois avant la date de départ effectif de ladite entreprise.

Respectivement 99,29 % et 98,87 % des dossiers concernant des départs en CFA Marchandises et CFA Voyageurs sont conformes et respectent les règles.

Répartition des flux de départs de l'établissement par motif et secteur en 2016 (ensemble des familles professionnelles)



Les démissions sont la première cause de départ des établissements de la branche (un tiers des départs sont consécutifs à des démissions), devant les fins de CDD (un départ sur cinq). La proportion des ruptures conventionnelles dans les départs s'établit à 8 % (+1 point en un an). La part des licenciements économiques reste très faible (1 %).

Source : Enquête Tableau de bord AFT



Établissements déclarant avoir recours à l'intérim

TRM	5 919	27 %
TRV	907	26 %
DEM	826	62 %
LOC	442	39 %
AUX	1 547	35 %
PRL	868	64 %
TRS	277	5 %
Total	10 786	28 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

28 % des établissements interrogés déclarent avoir recouru à du personnel intérimaire en 2016 (un point de plus qu'en 2015). Les prestataires logistiques et les établissements du déménagement sont ceux qui font le plus souvent appel aux services des agences de travail temporaire (plus de trois répondants sur cinq dans ce cas). A l'inverse, seulement 5 % des établissements du transport sanitaire utilisent l'intérim.

Recours à l'intérim par poste (en % d'établissements)

	Commecial (vente/achat)	Exploitation transport	Exploitant logistique	Manutent. magasinier	Conducteur VUL	Conducteur PL
TRM	0 %	3 %	0 %	14 %	5 %	68 %
TRV	4 %	1 %	0 %	1 %	3 %	3 %
DEM	0 %	0 %	0 %	55 %	3 %	15 %
LOC	0 %	0 %	0 %	13 %	1 %	74 %
AUX	2 %	14 %	3 %	32 %	7 %	33 %
PRL	0 %	5 %	9 %	62 %	2 %	9 %
TRS	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Total	1 %	5 %	1 %	23 %	4 %	47 %

	Cond. véh. - 9 places	Cond. véh. 9 places et +	Auxiliaire ambulancier	Ambulancier DEA	Mécanicien	Autre
TRM	0 %	1 %	0 %	0 %	2 %	6 %
TRV	5 %	67 %	0 %	0 %	6 %	10 %
DEM	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	28 %
LOC	0 %	2 %	0 %	0 %	6 %	4 %
AUX	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	9 %
PRL	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	13 %
TRS	0 %	0 %	61 %	24 %	0 %	15 %
Total	1 %	6 %	1 %	1 %	2 %	9 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

En 2016, les agences de travail temporaire ont principalement été sollicitées par les établissements de la branche pour des postes de conducteurs de poids lourds (cités par près de la moitié des établissements ayant eu recours à l'intérim) et des postes d'opérateurs logistiques (près d'un quart des établissements qui ont eu recours à l'intérim en ont accueilli).



Évolution du nombre d'intérimaires par secteur (en équivalents temps plein)

	2012	2013	2014	2015	2016
TRM	10 831	11 202	12 087	13 674	15 599
TRV	848	969	1 135	1 249	1 380
DEM	504	500	494	533	550
LOC	902	969	930	961	1 092
AUX	10 905	10 918	12 064	12 993	15 107
PRL	8 661	9 803	10 667	11 790	13 607
TRS	93	93	124	143	149
Total	32 744	34 453	37 502	41 343	47 485

Source : DARES, exploitation des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire Données ajustées au champ conventionnel

Le nombre d'intérimaires dans les entreprises de la branche s'est fortement accru en 2016 : +15 %, après +10 % en 2015, en équivalents temps plein. Cette croissance à deux chiffres est tirée par l'évolution de l'emploi intérimaire chez les auxiliaires de transport (+16 %), qui concentrent un tiers du personnel intérimaire de la branche, les prestataires logistiques (+15 %, près de 30 % des intérimaires de la branche), et dans le transport routier de marchandises (+14 %, également un tiers de l'intérim de la branche).







> Offres et demandes d'emploi

Les données présentées dans cette rubrique proviennent exclusivement de Pôle emploi. Elles sont donc exhaustives en ce qui concerne les demandes d'emploi, mais pour les offres d'emploi elles sont partielles, les seules offres d'emploi adressées à Pôle emploi étant ici recensées.

Évolution des offres d'emploi de la branche par secteur (ensemble des codes ROME)

Codes NAF Rév. 2	Libellé	2013	2014	2015			
4939A	Transports routiers réguliers de voyageurs	4 714	5 442	5 536			
4939B	Autres transports routiers de voyageurs	3 888	3 987	4 997			
4941A	Transports routiers de fret interurbains	13 187	14 363	16 744			
4941B	Transports routiers de fret de proximité	11 788	13 046	14 267			
4941C	Location de camions avec chauffeur	1 655	1 633	2 060			
4942Z	Services de déménagement	1 009	1 099	1 219			
5210B	Entreposage et stockage non frigorifique	2 215	2 570	2 617			
5229A	Messagerie, fret express	1 359	1 796	1 740			
5229B	Affrètement et organisation des transports	2 945	3 454	3 692			
5320Z	Autres activités de poste et de courrier	1 122	940	767			
7712Z	Location et location-bail de camions	845	1 771	2 153			
8010Z	Activités de sécurité privée, partie transports de fonds	1 615	1 866	2 207			
8690A	Ambulances	4 131	5 008	5 433			
TOTAL B	RANCHE CCNTR	50 473	56 975	63 432			
PART DE	ART DE LA BRANCHE (CCNTR) PAR RAPPORT AU MARCHÉ DU TRAVAIL 2,20 %						

Source : Pôle emploi / DSEE / Département Marché du travail / Chaine STMT Données ajustées au champ conventionnel, nouvel ajustement

Plus de 63 400 offres d'emploi ont été déposées par les entreprises de la branche auprès des services de Pôle emploi en 2016, soit 11 % de plus qu'en 2015. Quasiment tous les secteurs d'activité de la branche ont déposé davantage d'offres d'emplois : +24 % dans la location, +12 % dans le transport routier de voyageurs et dans le transport de fret interurbain ou de proximité, +8 % dans le transport sanitaire.



Répartition des offres par emploi (code ROME) en 2016

110 111	and and only on participation (see				
Codes ROME V-3	Libellé	Nombre d'offi déposées par la branche en 2016	offres déposées	Part des offres déposées par les agences d'intérim	2016/2015 de l'ensembl
G1201	Accompagnement de voyages, d'act	ivités culturelles	ou sportives		
		135	10 %	5 %	45 %
H3302	Opérations manuelles d'assemblag				
1400		84	0 %	47 %	-1 %
J1305	Conduite de véhicules sanitaires	/ 201	07.0/	/ 0/	15.0/
N1101	Conduite d'engins de déplacement d	4 281	87 %	6 %	15 %
141101	Conduite à engins de déptacement t	693	4 %	78 %	13 %
N1102	Déménagement	070	4 70	70 70	10 /0
	3	907	55 %	28 %	-9 %
N1103	Magasinage et préparation de comm	nandes			
		1 944	3 %	57 %	14 %
N1105	Manutention manuelle de charges				
		987	5 %	57 %	17 %
N1201	Affrètement transport				
114000		435	43 %	39 %	5 %
N1202	Gestion des opérations de circulation				10.0/
N1301	Conception et organisation de la cha	502	38 %	44 %	12 %
141301	Conception et of gamsation de la cha	107	6 %	28 %	6 %
N1302	Direction de site logistique	107	0 70	20 70	0 70
111001	Direction de Dite togistique	56	4 %	31 %	20 %
N1303	Intervention technique d'exploitation	n logistique			
		573	6 %	49 %	20 %
N4101	Conduite de transport de marchand	ises sur longue d	istance		
		20 371	38 %	43 %	27 %
N4102	Conduite de transport de particulier				
11/400		2 376	19 %	2 %	95 %
N4103	Conduite de transport en commun s		FO 0/	17.07	22.0/
N4104	Courses et livraisons express	6 844	50 %	14 %	33 %
14104	Courses et tivi alsons express	231	12 %	8 %	-8 %
N4105	Conduite et livraison par tournées s			0 70	0 70
	,	8 405	32 %	11 %	15 %
N4201	Direction d'exploitation des transpo				
		148	35 %	37 %	0 %
N4202	Direction d'exploitation des transpo	rts routiers de p	ersonnes		
		41	55 %	4 %	-35 %
N4203	Intervention technique d'exploitation				
		1 473	54 %	27 %	6 %
N4204	Intervention technique d'exploitation				44.04
TOTAL	DONE TO ANCOORT POUTIER ET LOGI	327	58 %	14 %	-11 %
IUIALI	ROME TRANSPORT ROUTIER ET LOGIS				
		50 922	19 %	42 %	18 %

RAPPORT 2017 DE L'OPTL

Le volume d'offres d'emploi portant sur les professions « cœur de métier » du transport et de la logistique déposées auprès de Pôle emploi a progressé de 18 % en 2016. Davantage de candidats aux métiers de la conduite en particulier sont recherchés. Ainsi, le nombre de postes à pourvoir pour la conduite de transport de marchandises sur longue distance augmente de 27 %, pour la conduite de transport en commun sur route de 33 % et pour la conduite de véhicules sanitaires de 15 %. En 2016, la part des offres relatives aux métiers

spécifiques du transport et de la logistique déposées par les agences de travail temporaire s'accroît significativement, puisqu'elle passe à 42 % (près de 20 points de plus qu'en 2015). Les agences d'intérim sont ainsi à l'origine de 57 % des offres déposées pour la manutention manuelle de charges, le magasinage et la préparation de commandes et 43 % des offres déposées pour la conduite de transport de marchandises sur longue distance.

Répartition des offres selon la nature et la durée du contrat en 2016 (tous secteurs, y compris compte propre et intérim)

Codes ROME V-3	Libellé	Part des offres en CDI	Part des offres < 1 mois	Part des offres > à 32h hebdo
G1201	Accompagnement de voyages, d'activités culturell	es ou sportives		
		15 %	7 %	58 %
H3302	Opérations manuelles d'assemblage, tri ou embal	lage		
		7 %	11 %	94 %
J1305	Conduite de véhicules sanitaires			
		53 %	2 %	97 %
N1101	Conduite d'engins de déplacement des charges			
		9 %	8 %	98 %
N1102	Déménagement			
		26 %	18 %	79 %
N1103	Magasinage et préparation de commandes			
		17 %	18 %	82 %
N1105	Manutention manuelle de charges			
		10 %	26 %	78 %
N1201	Affrètement transport			
		63 %	0 %	99 %
N1202	Gestion des opérations de circulation internationa	le des marchandi	ses	
		44 %	0 %	99 %
N1301	Conception et organisation de la chaîne logistique			
		60 %	0 %	98 %
N1302	Direction de site logistique			
		70 %	0 %	99 %
N1303	Intervention technique d'exploitation logistique			
		40 %	1 %	97 %



Suite du tableau de la page 50

Codes ROME V-3	Libellé	Part des offres en CDI	Part des offres < 1 mois	Part des offres > à 32h hebdo
N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue	e distance		
		35 %	7 %	97 %
N4102	Conduite de transport de particuliers			
		68 %	3 %	33 %
N4103	Conduite de transport en commun sur route			
		48 %	5 %	43 %
N4104	Courses et livraisons express			
		44 %	4 %	48 %
N4105	Conduite et livraison par tournées sur courte dist			
		45 %	4 %	80 %
N4201	Direction d'exploitation des transports routiers d	e marchandises		
		82 %	1 %	100 %
N4202	Direction d'exploitation des transports routiers d	e personnes		
		82 %	0 %	99 %
N4203	Intervention technique d'exploitation des transpo	rts routiers de m	archandises	
		61 %	1 %	98 %
N4204	Intervention technique d'exploitation des transpo	rts routiers de p	ersonnes	
		62 %	0 %	96 %
TOTAL R	OME TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE	29 %	11 %	83 %
TOTAL N	IARCHÉ DU TRAVAIL FRANCE	39 %	15 %	73 %

 $Source: P\^ole\ emploi\ /\ DSEE\ /\ D\'epartement\ March\'e\ du\ travail\ /\ Chaine\ STMT$

En lien avec l'augmentation du poids des agences d'intérim dans les offres d'emploi, la part des offres en CDI sur les professions « cœur de métier » du transport et de la logistique tombe à 29 % en 2016.

Cependant, neuf contrats proposés sur dix sont de plus d'un mois, et plus de huit offres d'emploi sur dix sont à temps complet.



Évolution des demandes en stock

Codes ROME V-3	Libellé	Demandes en stock au 31.12.2015	Demandes en stock au 31.12.2016	Taux d'évolution 2016/2015
G1201	Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives	6 170	7 220	17 %
H3302	Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	81 131	87 560	8 %
J1305	Conduite de véhicules sanitaires	11 095	13 250	19 %
N1101	Conduite d'engins de déplacement des charges	54 821	60 440	10 %
N1102	Déménagement	3 662	3 690	1 %
N1103	Magasinage et préparation de commandes	150 861	164 260	9 %
N1105	Manutention manuelle de charges	79 787	85 250	7 %
N1201	Affrètement transport	1 206	1 450	20 %
N1202	Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises	2 860	3 110	9 %
N1301	Conception et organisation de la chaîne logistique	6 227	7 280	17 %
N1302	Direction de site logistique	2 661	3 070	15 %
N1303	Intervention technique d'exploitation logistique	15 046	16 620	10 %
N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue distance	76 816	80 800	5 %
N4102	Conduite de transport de particuliers	12 898	16 680	29 %
N4103	Conduite de transport en commun sur route	20 769	25 320	22 %
N4104	Courses et livraisons express	3 943	4 060	3 %
N4105	Conduite et livraison par tournées sur courte distance	84 225	88 190	5 %
N4201	Direction d'exploitation des transports routiers de marchandises	1 804	2 100	16 %
N4202	Direction d'exploitation des transports routiers de personnes	365	410	12 %
N4203	Intervention technique d'exploitation des transports routiers de marchandises	3 196	3 430	7 %
N4204	Intervention technique d'exploitation des transports routiers de personnes	647	790	22 %
TOTA	L ROME TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE	620 190	674 960	9 %

Source : Pôle emploi / DSEE / Département Marché du travail / Chaine STMT

Les demandes en stock désignent l'ensemble des demandeurs d'emploi comptabilisés en fin d'année de catégorie A, B et C, c'est-à-dire tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. Tous les métiers du transport et de la logistique sont confrontés à une progression des demandes d'emploi en stock, et notamment ceux de la conduite de transport de particuliers (+29 %), la conduite de transport en

commun sur route (+22 %), et la conduite de véhicules sanitaires (+19 %). La hausse de 11 % des demandes en stock au niveau de l'ensemble des métiers du transport et de la logistique traduit le fait que les sorties des listes de demandeurs d'emploi en 2016 ont été plus lentes que les entrées dans ces listes sur l'année. L'employabilité insuffisante de ces demandeurs d'emploi peut en être la cause.



Répartition des demandes d'emploi selon l'âge et le sexe en 2016

Codes		Part des	Part des	Part des
ROME V-3	Libellé	femmes	- de 25 ans	+ de 50 ans
G1201	Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou	snortives		
0.120.	Accompagnement at 10, ages, a activities cattai ettes ca	60 %	11 %	28 %
H3302	Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage			
		62 %	13 %	27 %
J1305	Conduite de véhicules sanitaires			
		30 %	7 %	17 %
N1101	Conduite d'engins de déplacement des charges	. 0/	0.07	20.0/
N1102	Dómónagamant	4 %	8 %	20 %
NIIUZ	Déménagement	0 %	14 %	16 %
N1103	Magasinage et préparation de commandes	0 70	14 70	10 70
		20 %	15 %	19 %
N1105	Manutention manuelle de charges			
		8 %	22 %	16 %
N1201	Affrètement transport			
114000		34 %	13 %	26 %
N1202	Gestion des opérations de circulation internationale de			27.07
N1301	Conception et organisation de la chaîne logistique	46 %	10 %	24 %
141301	Conception et of gamsation de la chame togistique	26 %	5 %	29 %
N1302	Direction de site logistique	20 70	5 70	27 78
	·	13 %	2 %	41 %
N1303	Intervention technique d'exploitation logistique			
		28 %	9 %	27 %
N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue dist		4.04	00.04
N4102	Canduite de transport de particuliere	3 %	4 %	29 %
N4102	Conduite de transport de particuliers	15 %	4 %	35 %
N4103	Conduite de transport en commun sur route	15 /0	4 /0	33 /0
		17 %	3 %	35 %
N4104	Courses et livraisons express			
		12 %	16 %	27 %
N4105	Conduite et livraison par tournées sur courte distance			
11/004		5 %	8 %	27 %
N4201	Direction d'exploitation des transports routiers de mar		2.0/	/F 0/
N4202	Direction d'exploitation des transports routiers de pers	15 %	2 %	45 %
144202	on ection a exploitation des transports routiers de pers	17 %	2 %	37 %
N4203	Intervention technique d'exploitation des transports ro			3, 70
		36 %	11 %	24 %
N4204	Intervention technique d'exploitation des transports ro	utiers de perso	nnes	
		28 %	8 %	29 %
TOTAL R	OME TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE	19 %	11 %	23 %

Source : Pôle emploi / DSEE / Département Marché du travail / Chaine STMT

Les demandeurs d'emploi recherchant un métier spécifique du transport et de la logistique sont plus de huit fois sur dix des hommes, et la proportion de candidatures féminines stagne. Les personnes de moins de 25 ans en recherche d'emploi se positionnent plus fréquemment sur les emplois de la manutention manuelle de charges (22 % de ces demandeurs d'emploi

Projets de recrutement jugés difficiles dans l'enquête BMO 2017

ont moins de 25 ans), et des courses et livraisons express (16 %). Les plus de 50 ans représentent plus de 40 % des postulants à un poste de direction de site logistique ou de direction d'exploitation des transports de marchandises, et 35% des postulants à un poste de conduite de véhicules routiers de transport en commun.

Métiers	difficiles
Ingénieurs et cadres des transports	45 %
Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning, de l'ordonnancement	41 %
Agents d'exploitation des transports (personnels sédentaires)	59 %
Contrôleurs des transports (personnels roulants)	4 %
Responsables logistiques (non cadres)	25 %
Agents administratifs des transports de marchandises	15 %

30 % Agents des services commerciaux des transports de voyageurs et du tourisme Techniciens des transports et du tourisme (marchandises et voyageurs) 45 % Conducteurs et livreurs sur courte distance 35 % Conducteurs routiers et grands routiers 53 % Conducteurs de transport en commun sur route 42 % Conducteurs de véhicules légers (conducteurs de taxis, ambulanciers...) 53 % Responsables de magasinage, de tri, de manutention 42 % Ouvriers qualif. de la manutention (caristes, préparateurs de commandes, magasiniers...) 29 % Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires 24 %

Source : Enquête BMO 2017

L'enquête Besoins en Main-d'Oeuvre (BMO), réalisée annuellement par Pôle emploi, avec le concours du Crédoc, porte sur l'ensemble des employeurs hors administrations de l'État et entreprises publiques, et repère en particulier les projets de recrutements perçus comme difficiles par les employeurs.

Il s'avère que plus de moitié des projets de recrutement de conducteurs routiers et grands routiers (53 %, après 44 % un an auparavant), conducteurs de véhicules légers de transport de personnes (53 %) et agents d'exploitation des transports (59 %), sont jugés difficiles à pourvoir par les employeurs.



> Dispositifs soutenus par la branche pour la formation des demandeurs d'emploi

Préparations opérationnelles à l'emploi (POE) individuelles financées par l'OPCA Transports et Services en 2016

	Conduite	Exploitation- Gestion	Manutention- Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	952	88	165	0	21	1 226
Voyageurs	1 023	0	3	0	28	1 054
Transport sanitaire	66	0	0	0	31	97
Total	2 041	88	168	0	80	2 377

Source: OPCA Transports et Services

Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE) permettent depuis 2011 de former, avec des financements Pôle emploi et OPCA Transports et Services, des demandeurs d'emploi préalablement à leur prise d'un poste en CDI ou en CDD d'au moins douze mois. D'une durée de 400 heures maximum, elles peuvent être utilisées pour une formation pré-qualifiante précédant un contrat de professionnalisation.

Le nombre de POE individuelles financées par l'OPCA Transports et Services a été multiplié par 1,5 en 2016. Les formations relatives à la conduite routière couvrent 86 % des POE individuelles réalisées. 52 % des bénéficiaires de ce dispositif avaient en 2016 une promesse d'embauche dans des entreprises de l'activité Marchandises, contre moins de 40 % en 2015.

A ces effectifs en POE individuelles, s'ajoutent 1 353 bénéficiaires de POE collectives ayant suivi en 2016 une formation transport logistique financée par l'OPCA Transports et Services, soit 1,6 fois plus qu'un an auparavant.

Nota Bene: Comme dans le reste du présent rapport, la répartition des effectifs formés entre les familles professionnelles de la branche s'effectue sur la base, non pas de l'emploi occupé, mais du libellé des formations suivies, appréciées par leur Formacode (codes relatifs à une nomenclature des formations).

Contrats de sécurisation professionnelle financés par l'OPCA Transports et Services en 2016

	Conduite	Exploitation- Gestion	Manutention- Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	432	109	395	13	335	1 284
Voyageurs	36	19	4	0	45	104
Transport sanitaire	9	13	0	1	9	32
Total	477	141	399	14	389	1 420

Source: OPCA Transports et Services

Entrés en vigueur le 1er septembre 2011, les contrats de sécurisation professionnelle (CSP), d'une durée maximale de 12 mois, visent le retour à l'emploi - le cas échéant au moyen d'une reconversion ou d'une création ou reprise d'entreprise - de salariés qui font l'objet d'une procédure de licenciement économique dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement.

L'utilisation de ce dispositif par des entreprises de la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport continue de reculer fortement en 2016 : le nombre de bénéficiaires a été divisé par deux en un an. 90 % de ceux-ci étaient salariés d'entreprises de l'activité Marchandises.



> Formations réalisées

<u>Titres professionnels délivrés dans l'ensemble</u> <u>des centres (y compris titres privés)</u>

	2016	Évolution 2016/2015	Part des organismes de branche dispensateurs de formation
Direction-encadrement			
Manager Transports et Logistique (EST)	53	0 %	100 %
MTLCI Manager Transport Logistique et Commerce international (ISTELI – AFTRAL)	120	21 %	100 %
RPTL Responsable production transport logistique (ISTELI – AFTRAL)	205	2 %	100 %
RPTP Responsable production transport de personnes (ENSTV- AFTRAL)	14	0 %	100 %
REL Responsable en logistique (AFTRAL)	155	-10 %	100 %
RTM Responsable du transport multimodal (PROMOTRANS)	49	-11 %	100 %
MOLI Manager des Opérations de Logistique Internationale (PROMOTRANS)	109	-2 %	100 %
Conduite			
Conducteur(trice) livreur(se) sur véhicule utilitaire léger	1 260	11 %	6 %
Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur	9 525	34 %	55 %
Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur tous véhicules	2 855	30 %	60 %
Conducteur(trice) du transport routier interurbain de voyageurs	7 270	26 %	70 %
Exploitation-Gestion			
Technicien(ne) d'exploitation en transports de marchandises	56	-10 %	55 %
Technicien(ne) en logistique d'entreposage	459	9 %	100 %
Technicien(ne) supérieur(e) en transport logistique	22	-94 %	100 %
Technicien(ne) supérieur(e) du transport terrestre de marchandises	251		43 %
Technicien(ne) supérieur(e) du transport aérien et maritime de marchandises	119		57 %
Technicien(ne) supérieur(e) en méthodes et exploitation logistique	710	16 %	33 %
Technicien(ne) supérieur(e) des transports de personnes	20	-41 %	65 %
École de Maîtrise du Transport Routier (PROMOTRANS)	186	26 %	100 %
Responsable de la chaîne logistique (PROMOTRANS)	36	50 %	100 %
Bachelor e-commerce et supply chain (PROMOTRANS)	8	0 %	100 %
Bachelor Responsable commercial transport et logistique (ISTELI - AFTRAL)	15		100 %
Déclarant en douane et conseil (ISTELI – AFTRAL)	34	42 %	100 %
Manutention-magasinage			
Cariste d'entrepôt	2 585	20 %	26 %
Agent(e) magasinier(ère)	1 905	14 %	12 %
Préparateur(trice) de commandes en entrepôt	5 111	39 %	35 %
TOTAL	33 132	27 %	51 %

 $Source: AFTRAL, \, DGEFP, \, Promotrans$



Le nombre de titres professionnels (y compris titres privés) délivrés en transport et logistique s'est accru de 27 % en 2016, après 8 % en 2015. On remarquera en particulier le bond réalisé par les TP Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur et sur tous véhicules (respectivement +34 % et +30 %), ainsi que le TP Conducteur(trice) du transport routier interurbain de voyageurs (+26 %). Les titres professionnels en logistique progressent également significativement : +39 % pour le TP Préparateur(trice) de commandes en entrepôt, et +20 % pour le TP Cariste d'entrepôt. 92 % des titres délivrés en transport et logistique le sont dans les domaines Conduite et Manutention-magasinage.

Les organismes de branche dispensateurs de formation sont à l'origine de la moitié de cet effort de qualification, à travers :

- Le positionnement de AFTRAL et Promotrans sur les titres professionnels du Ministère du Travail,
- Les titres privés AFTRAL et Promotrans, en particulier sur les métiers relatifs aux domaines Directionencadrement et Exploitation.

Diplômes d'État délivrés

	2016	Évolution	Part des organismes de
		2016/2015	branche
Direction-encadrement			
Mastère (*)	47	17 %	
Master I et II (*)	306	0 %	
Conduite			
CAP Conducteur Routier « Marchandises »	1 452	9 %	85 %
CAP Conducteur Livreur Marchandises	1 499	3 %	97 %
CAP Déménageur sur VUL	43	5 %	77 %
CAP Agent d'Accueil et de Conduite Routière « Transport de Voyageurs »	47	-58 %	23 %
BAC Pro Conducteur Transport Routier Marchandises (***)	1 163	4 %	100 %
Diplôme d'Etat d'Ambulancier	3 194	-5 %	17 %
Exploitation-gestion			
Bac Pro Transport (***)	714	2 %	88 %
Bac Pro Logistique (***)	2 419	5 %	79 %
BTS Transport et Prestations Logistiques	1 244	-9 %	66 %
DUT Gestion Logistique et Transport (*) (**)	971	0 %	
Licences (*)	28	-32 %	
Manutention-magasinage			
CAP Agent d'Entreposage et de Messagerie	1 306	-3 %	58 %
BEP Logistique et Transport	2 701	6 %	0 %
Maintenance			
CAP Maintenance de véhicules option véhicules de transport routier	1 237	3 %	3 %
Bac Pro Maintenance des véhicules automobiles option véhicule industriel (***)	772	0 %	10 %
BTS Après-Vente Automobile option Véhicules industriels	155	-9 %	8 %
TOTAL	19 306	1 %	48 %

Source : AFT, AFTRAL, Promotrans, Ministère de l'Éducation Nationale et Ministère de la Santé (Enquête École) (*) pour ces filières : effectifs diplômés de l'enseignement supérieur soutenus par les seuls organismes de branche (**) estimations 2016 d'après les chiffres 2015

(***) estimations 2016 d'après les chiffres 2015 et les effectifs des organismes de branche en 2016

L'évolution du nombre de diplômés d'État en transport et logistique (toutes voies d'accès, y compris validation des acquis de l'expérience) est restée relativement atone en 2016 (après +3 % en 2015).

40 % des diplômes cœurs de métier de la branche ont été délivrés pour des certifications relatives aux métiers de la conduite. Parmi celles-ci, le nombre de diplômés à la conduite de véhicules de transport routier de marchandises reste orienté à la hausse (+9 % pour le CAP Conducteur Routier Marchandises par exemple). Néanmoins, le nombre de Diplômes d'Etat d'Ambulancier se contracte de 5 % en 2016.

D'autres formations voient le nombre de leurs diplômés reculer en 2016, telles que le BTS Transport et Prestations Logistiques (-9 %) et le CAP Agent d'Entreposage et de Messagerie (-3 %).

Les organismes dispensateurs de formation de la branche, AFTRAL et Promotrans, ainsi que les établissements de l'Éducation Nationale soutenus par l'AFT, ont participé à la formation de près de la moitié des diplômés en transport-logistique.

Certificats de qualification professionnelle (CQP) délivrés

	2016	Évolution 2016/2015
CQP Métiers du Convoyage de Fonds et Valeurs	347	18 %
CQP Métiers d'Opérateur de traitements de valeurs	178	3 %
CQP Métiers de la Gestion et de la maintenance des installations bancaires automatisées	169	40 %

Source : Brink's, Items, Loomis, Prosegur, Temis

Les établissements agréés par la CPNE pour dispenser des certificats de qualification professionnelle (CQP) en transport de fonds et valeurs en ont délivré 695 en 2016, soit 18 % de plus qu'en 2015.

Formations obligatoires

Ensemble des attestations de capacité professionnelles délivrées

2015	Examen	Expérience profess.	Équivalence diplôme (direct ou avec stage)	Total
Marchandises >= 3,5t	547	256	1 738	2 541
Marchandises < 3,5t	1 819	130	47	1 996
Voyageurs >= 9pl	246	40	650	936
Voyageurs < 9pl	5 972	72	-	6 044
Commissionnaires	94	52	1 983	2 129

Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire



2016	Examen	Expérience profess.	Équivalence diplôme (direct ou avec stage)	Total
Marchandises >= 3,5t	728	67	1 669	2 464
Marchandises < 3,5t	1 928	88	36	2 052
Voyageurs >= 9pl	200	26	449	675
Voyageurs < 9pl	3 879	45	0	3 911
Commissionnaires	43	165	1 644	1 852

Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire

Les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route sont définies au niveau européen par le « Paquet Routier » (règlements européens de 2009). La profession de commissionnaire de transport n'est pas réglementée au niveau européen, mais l'accès à la profession est encadré au niveau national par décrets. Toute personne qui souhaite diriger une entreprise de transport, de déménagement, de location ou de commission de transport doit être titulaire de l'attestation de capacité professionnelle.

Le nombre d'attestations de capacité professionnelle en « transport léger » de personnes s'est rétracté de 35 % en 2016. Celles-ci restent néanmoins presque 6 fois plus nombreuses que les attestations de capacité délivrées aux entreprises exploitant des véhicules excédant neuf places conducteur compris, lesquelles ont également reflué de 28 % en 2016. 99 % des attestations de capacité professionnelle en « transport léger » de personnes

sont obtenues par un examen, alors que les deux tiers des titulaires de l'attestation de capacité permettant de diriger des entreprises exploitant des véhicules de plus de 9 places l'ont obtenu grâce à l'équivalence par les diplômes.

55 % des attestations de capacité délivrées pour les entreprises de transport routier de marchandises sont délivrées pour du « transport lourd » (entreprises qui utilisent exclusivement des véhicules ne dépassant pas un poids maximal autorisé de 3,5 tonnes); celles-ci se sont toutefois réduites de 3 % en 2016, tandis que le nombre d'attestations de capacité délivrées en « transport léger » s'est accru de 3 % au cours de l'année. 94 % des attestations de capacité professionnelle en « transport léger » de marchandises sont obtenues avec un examen, alors que plus des deux tiers des titulaires de l'attestation de capacité « transport lourd » l'ont obtenu par équivalence de diplômes.

Ensemble des stagiaires inscrits et reçus aux formations obligatoires à la conduite routière en 2016

	en entreprise	n entreprise par moniteur		en entreprise agréée (*)		e agréé
	inscrits	reçus	inscrits	reçus	inscrits	reçus
FIMO marchandises	54	51			16 686	14 978
FCO marchandises	9 272	9 064			90 344	89 493
« Passerelle » marchandises	5	0			1 404	1 382
FIMO voyageurs	677	606			4 080	4 015
FCO voyageurs	2 687	2 687	8 094	8 015	9 265	9 236
« Passerelle » voyageurs	59	59			3 133	3 115

(*) Kéolis, Transdev et RATP

Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire

Le nombre de FIMO Marchandises délivrées en centre agréé ou en entreprise est resté quasiment stable en 2016 (+0,6 %). On observe toutefois une hausse de 24 % des formations Passerelles Marchandises qui permettent au conducteur titulaire de la qualification initiale de conducteur de transport de voyageurs

d'obtenir la qualification initiale de conducteur de transport de marchandises.

Sur la période, le nombre de FIMO Voyageurs a progressé de 6 %, mais les formations Passerelles Voyageurs se sont contractées de 2 %.

Répartition des effectifs en formation obligatoire formés dans les organismes de formation soutenus par la branche

Formations d'accès au métier	Effectifs 2016	Formations continues	Effectifs 2016
Direction-encadrement			
Attestations de capacité		Matières dangereuses	2 259
> March +3,5t	922		
> March -3,5t	1 424		
> Voy +9 plcs	131		
> Voy -9 plcs	730		
> Commissionnaire	22		
Conduite			
FIMO ^[1]		FCO en centre	
> Marchandises	14 402	> Marchandises	45 223
> Voyageurs	3 447	> Voyageurs	4 478
Passerelles vers Marchandises	420	FCO par délégation de compétences (monite	ırs)
		> Marchandises	4 323
		> Voyageurs	1 778
Passerelles vers Voyageurs	1 454	Recyclage formation matières dangereuses	11 660
Auxiliaire ambulancier	2 122	Recyclage permis à points	3 136
Formation initiale matières dangereuses	13 708		
Permis de conduire			
> B	279		
> C, CE, C1	4 485		
> D, DE, D1	1 040		
Manutention-magasinage			
CACES débutants	21 673	CACES expérimentés	23 738
Autres			
Conseiller à la sécurité (initiale)	808	Conseiller à la sécurité (recyclage)	335
Homologation des formateurs	204	Formation de formateurs	282
TOTAL			164 483

Source : AFT, AFTRAL, Promotrans

Nota Bene : les chiffres ne sont pas comparables avec les précédentes éditions du rapport annuel OPTL car n'intégrant plus le bilan de l'AFPA.

Plus de 164 000 personnes ont suivi une formation obligatoire en 2016 auprès d'un des deux organismes dispensateurs de formation de la branche, AFTRAL et Promotrans, ou avec le soutien de l'AFT, organisme de développement de la formation professionnelle transport-logistique, soit près de 4 % de plus qu'en 2015.

68 % de ces formations sont liées à la conduite sur route, et les CACES représentent 28 % des formations obligatoires. 83 % des personnes inscrites en FIMO ont bénéficié du cofinancement de l'AFT, et la moitié des FCO dispensées en centre agréé l'ont été au sein des organismes de formation de la branche.

^[1] Formations soutenues par l'AFT (compte propre et compte d'autrui)



Formations continues (hors formations obligatoires)

Sont ici présentés les effectifs en formation continue, ne donnant pas lieu à la délivrance d'un diplôme d'État ou d'un titre, dans les organismes dispensateurs de formation de la profession AFTRAL et Promotrans.

Répartition des effectifs en formation continue par famille professionnelle en 2016 (hors formations obligatoires)

	Effectifs en formation continue
Direction-encadrement	3 947
Conduite	8 151
Exploitation-gestion	256
Manutention-magasinage	5 017
Maintenance	1 551
Autres	29 114
Total	48 036

En 2016, AFTRAL et Promotrans ont réalisé davantage de formations de perfectionnement à caractère non obligatoire (+14 %, après +11 % en 2015).

Source : AFTRAL, Promotrans

> Utilisation des dispositifs de formation

Sont ici présentés :

- les effectifs formés de conducteurs routiers financés par l'AFT au titre de l'aide individuelle ;
- les effectifs en apprentissage dans les organismes de développement et/ou dispensateurs de formation de la branche ou soutenus par eux ;
- les effectifs communiqués par l'OPCA Transports et Services pour les salariés des établissements de la branche conventionnelle qui ont réalisé en 2016 leur formation dans le cadre des contrats de professionnalisation, des périodes de professionnalisation, du plan de formation, du compte personnel de formation et de la VAE. Il convient de préciser que les chiffres OPCA Transports et Services

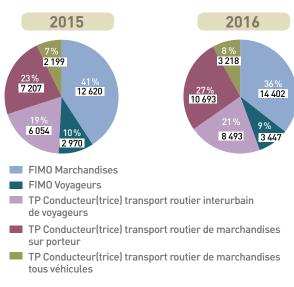
reprennent les effectifs formés - sur ces dispositifs - par les organismes de formation de la branche (chiffres déjà inclus dans la rubrique précédente), mais englobent également les actions réalisées par les autres opérateurs qui interviennent sur ces formations.

En ce qui concerne la VAE, sont également détaillés les bilans sur les titres professionnels et diplômes d'État des spécialités transport-logistique relevant des familles professionnelles de la CPNE.

Sont enfin présentés les effectifs de tuteurs, toutes catégories confondues, formés dans la branche conventionnelle.

Soutien aux formations de conducteurs routiers par l'AFT

Répartition des bénéficiaires par formation



Source : AFT

40 256 formations d'accès au métier de conducteur routier ont été cofinancées par l'AFT en 2016, soit près de 30 % de plus qu'en 2015.

Les FIMO représentent 55 % des formations à la conduite de véhicules de transport routier de marchandises ayant bénéficié d'un financement de l'AFT; leur nombre a progressé moins rapidement en 2016 (+14 %) que celui des titres professionnels de conducteur de transport routier de marchandises sur porteurs ou tous véhicules (+25 %).

Le volume de formations qualifiantes d'accès au métier de conducteur routier de transport de voyageurs cofinancées par l'AFT s'est accru de 40 % en 2016, soit un rythme de croissance plus rapide que celui des FIMO Voyageurs (+16 %). Les formations qualifiantes (titre professionnel) représentent les trois quarts des formations de conducteur de transport routier de voyageurs bénéficiant d'un financement de l'AFT.

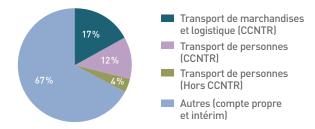
Répartition des bénéficiaires en fonction de leur situation professionnelle à l'inscription en 2016



Source · AFT

64 % des bénéficiaires des financements de l'AFT étaient en recherche d'emploi, et sans promesse d'embauche, au moment de leur inscription en formation.

Répartition des bénéficiaires en emploi, ou avec une promesse d'embauche, en fonction de leur secteur d'activité



Parmi les bénéficiaires d'un cofinancement de l'AFT déjà en emploi (y compris intérimaires), ou avec une promesse d'embauche (POE), sept sur dix relèvent d'autres secteurs d'activité que ceux de la convention collective des transports routiers et activités auxiliaires.

Source : AFT



Apprentissage

Sont ici présentées les statistiques sur l'apprentissage dans les Écoles ou Centres de Formation des Apprentis (CFA) AFTRAL et Promotrans, et les établissements de l'Éducation Nationale ou de l'enseignement supérieur soutenus par eux et l'AFT.

Répartition des effectifs en apprentissage par famille professionnelle en 2016

	Effectifs inscrits en 1 ^{ere} année d'apprentissage au 31.12.2016	Effectifs inscrits en dernière année d'apprentissage au 31.12.2016	Effectifs total en apprentissage au 31.12.2016 (1 ⁸¹² , 2°, 3° année)	
Direction Encadrement	189	220	342	199
Conduite	1 229	1 174	1 525	922
Exploitation-gestion	904	1 193	2 480	836
Manutention-magasinage	139	111	250	106
Maintenance	127	130	348	117
Total	2 588	2 828	4 945	2 180

Source : AFT, AFTRAL, Promotrans

Près de 5 000 apprentis suivaient fin 2016 une formation dans les écoles et Centres de Formation des Apprentis (CFA) des organismes dispensateurs de formation de la branche, AFTRAL et Promotrans, ou dans des établissements de l'Education Nationale ou de l'enseignement supérieur soutenus par l'AFT, soit 2 % de plus qu'en 2015. La moitié d'entre eux préparent à un diplôme ou un titre professionnel.

Les effectifs inscrits en première année d'apprentissage ont progressé de 5 % en 2016. Presqu'un quart d'entre eux sont inscrits sur des titres professionnels.

30 % des apprentis sont en contrat dans des entreprises de la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport.

Professionnalisation

Contrats de professionnalisation par famille professionnelle et activité en 2016

	Conduite	e Exploitation- Gestion	Manutention- Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	931	1 501	116	12	793	3 353
Voyageurs	503	127	0	12	123	765
Transport sanitaire	77	13	0	0	16	106
Total	1 511	1 641	116	24	932	4 224

Source : OPCA Transports et Services

Dont % de Contrats de professionnalisation en CDI

	CDI	
Marchandises	7 %	
Voyageurs	7 %	
Transport sanitaire	15 %	
Total	7 %	

Source : OPCA Transports et Services

Le nombre de contrats de professionnalisation dans les entreprises de la branche a progressé de 7 % en 2016, bien qu'il marque le pas dans les entreprises de transport routier de voyageurs (-11 %). Respectivement 39 % et 36 % des contrats de professionnalisation conclus dans la branche ont permis de pourvoir des postes à l'exploitation-gestion et à la conduite routière. Au sein de l'activité Marchandises, 45 % des contrats

permettent de préparer un métier à l'exploitation, tandis que dans le transport routier de voyageurs les deux tiers des salariés en contrat de professionnalisation se forment à la conduite.

La proportion de contrats de professionnalisation en CDI diminue de trois points. En 2016, elle reste la plus favorable dans le transport sanitaire (15 %, après 29 % en 2015).

<u>Périodes de professionnalisation</u> par famille professionnelle et activité en 2016

	Conduite	Exploitation Gestion	Manutention- Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	31 764	669	9 294	107	9 771	51 605
Voyageurs	6 008	74	96	3	2 090	8 271
Transport sanitaire	365	33	6	0	74	478
Total	38 137	776	9 396	110	11 935	60 354

Source: OPCA Transports et Services

Les périodes de professionnalisation visent à favoriser l'évolution professionnelle et le maintien dans l'emploi des salariés au travers d'un parcours de formation individualisé alternant enseignements théoriques et activité professionnelle.

Leur nombre a plus que doublé en 2016 dans la branche. 63 % des formations réalisées dans le cadre des périodes de professionnalisation ont trait à la conduite routière.







Plan de formation

Plan de formation – de 10 salariés par famille professionnelle et activité en 2016

	Conduite	Exploitation- Gestion	Manutention- Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	5 921	1 650	1 046	28	1 729	10 374
Voyageurs	995	169	8	1	458	1 631
Transport sanitaire	901	416	4	0	968	2 289
Total	7 817	2 235	1 058	29	3 155	14 294

Source : OPCA Transports et Services

Plan de formation 10 salariés et + par famille professionnelle et activité en 2016

	Conduite	Exploitation- Gestion	Manutention- Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	11 084	8 094	2 398	455	15 908	37 939
Voyageurs	5 479	1 529	45	256	5 733	13 042
Transport sanitaire	807	889	0	4	3 793	5 493
Total	17 370	10 512	2 443	715	25 434	56 474

Source : OPCA Transports et Services

On estime que 16 % des salariés de la branche ont mobilisé leur plan de formation en 2016. Leur nombre se contracte de 12 % en un an.

A noter que les versements à l'OPCA Transports et Services au titre du plan +10 sont volontaires (le plan +10 est une contribution dont le versement à l'OPCA

Transports et Services n'a aucun caractère obligatoire), aussi les formations prises en charge en 2015 pour des salariés d'entreprises de 10 salariés et plus qui versent tout ou partie de leur plan de formation à l'OPCA Transports et Services ne sont pas ici exhaustives.



Effectifs de tuteurs formés par activité

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Marchandises	351	383	1 306	1 432	1 548	1 513	1 808
Voyageurs	107	131	216	287	285	326	224
Transport sanitaire	38	40	167	84	132	81	108
Total	496	554	1 689	1 803	1 965	1 920	2 140

Source: OPCA Transports et Services

11 % de tuteurs supplémentaires ont été formés en 2016 au titre de l'accompagnement des contrats de professionnalisation.

Compte personnel de formation (CPF)

Compte personnel de formation (CPF) par famille professionnelle et activité en 2016

	Conduite	Exploitation- Gestion	Manutention- Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	293	139	79	12	1 123	1 646
Voyageurs	62	7	4	3	141	217
Transport sanitaire	18	5	2	0	38	63
Total	373	151	85	15	1 302	1 926

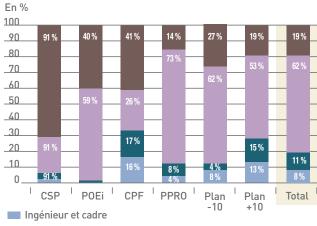
Source: OPCA Transports et Services

Depuis le 1er janvier 2015, le compte personnel de formation (CPF) succède au droit individuel à la formation (DIF). Comme le DIF, le Compte Personnel de Formation est crédité en heures à la fin de chaque année, dans la limite de 150 heures de formation sur 8 ans.

Entre 2015 et 2016, le nombre de personnes ayant mobilisé leur CPF a été multiplié par 1,6 dans l'activité Marchandises, et jusqu'à 3 dans le transport de personnes. Elles restent néanmoins 17 fois moins nombreuses que celles qui ont fait valoir leur DIF en 2014.

Caractéristiques des bénéficiaires des formations financées par l'OPCA Transports et Services

Répartition des bénéficiaires par catégorie socio-professionnelle



Agent de maîtrise, technicien et autres professions intermédiaires

Ouvrier

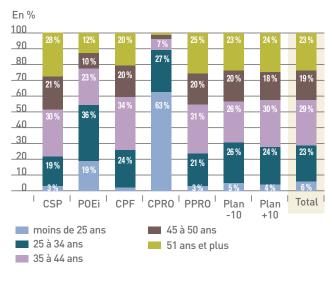
Employé

Source: OPCA Transports et Services

68 % des salariés de la branche ayant utilisé leur CPF en 2016 sont ouvriers et employés, soit 14 points de plus qu'en 2015. Ce dispositif reste cependant celui qui bénéficie relativement plus aux cadres et techniciens/ agents de maîtrise qu'aux ouvriers et employés : tous dispositifs confondus, 12 % des bénéficiaires des formations financées par l'OPCA Transports et Services en 2016 sont cadres ou techniciens/agents de maîtrise.



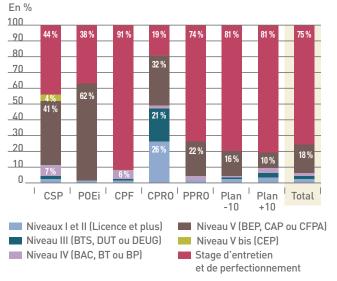
Répartition des bénéficiaires par âge



Les dispositifs de formation des salariés bénéficient relativement plus aux jeunes qu'aux seniors : 23% des bénéficiaires des formations financées par l'OPCA Transports et Services ont plus de 50 ans, lesquels représentent 32% des salariés de la branche.

Source : OPCA Transports et Services

Répartition des bénéficiaires par niveau de formation visé



Le nombre de stages d'entretien et de perfectionnement, ne débouchant pas sur une certification professionnelle, a connu un bond en 2016 : ils représentent désormais 75 % des formations financées par l'OPCA Transports et Services, contre 11 % en 2015.

Source : OPCA Transports et Services

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Accompagnements de VAE financés par l'OPCA Transports et Services

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Marchandises	137	16	32	196	188	137	102
Voyageurs	51	1	3	28	27	32	12
Transport sanitaire	1	1		2	3	3	5
Total	189	18	35	226	218	172	119

Source: OPCA Transports et Services

Le nombre de personnes dont l'OPCA Transports et Services a financé un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) continue de décroître : -31 % en 2016, après -21 % en 2015.

VAE sur les diplômes

	2015				2016		
	Présentés	Validations partielles	Validation totales	s Présentés	Validation partielles	Validations totales	
Conduite							
CAP Conducteur routier « marchandises »	12	-	11	10	1	9	
CAP Conducteur livreur de marchandises	4	1	2	6	2	4	
CAP Agent d'accueil et de conduite routière - transport de voyageurs	28	-	27	17	-	17	
BAC PRO Conducteur transport routier marchandises	34	8	21	55	8	41	
Diplôme d'État d'ambulancier	4	4	-	5	5		
Exploitation-Gestion							
BEP Logistique et transport	8	1	7	8	2	5	
BAC PRO Transport	19	4	14	18	2	14	
BAC PRO Logistique	329	37	271	286	31	243	
BTS Transport et prestations logistiques	130	15	86	117	13	77	
Manutention-magasinage							
CAP Agent d'entreposage et de messagerie	63	-	60	47	-	46	
Maintenance							
CAP Maintenance de véhicules option véhicules de transport routier	1	-	1	2	-	2	
BAC PRO Maintenance de véhicules automobiles option : véhicules industriels	11	2	9	15	-	15	
BTS Apres vente automobile option véhicules industriels	14	3	9	15	2	10	
TOTAL	657	75	518	601	66	483	

Source : Ministère de l'Éducation nationale et Ministère de la santé

Le nombre de candidats à une VAE sur les diplômes transport-logistique s'est replié de 9 % en 2016, du fait en particulier de moindres demandes de VAE pour le Bac Pro Logistique (-13 %) et le BTS Transport et Prestations

Logistique (-10 %) qui totalisent à eux deux plus des deux tiers des demandes de VAE sur des diplômes spécifiques du transport et de la logistique.



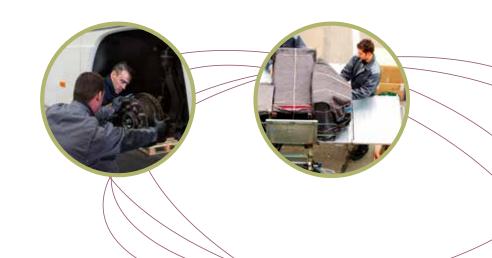
<u>VAE sur les titres professionnels</u> dans l'ensemble des centres (validations totales)

	2015		2016	
	présentés	admis	présentés	admis
Conduite				
Conducteur(trice)-livreur(se) sur véhicule utilitaire léger	14	14	4	3
Conducteur(trice) transport routier marchandises sur porteur	31	30	23	23
Conducteur(trice) du transport routier tous véhicules	47	44	15	15
Conducteur(trice) transport routier interurbain de voyageurs	14	14	8	8
Exploitation-gestion				
Assistant(e) d'exploitation en transport	1	1	-	-
Technicien(ne) d'exploit. transport terrestre marchandises	1	1	-	-
Technicien(ne) en logistique d'entreposage	35	19	25	17
Technicien(ne) supérieur(e) en transport option transitaire aérien et maritime	2	1	-	-
Technicien(ne) supérieur(e) en transport option transport terrestre	80	73	18	12
Technicien(ne) supérieur(e) du transport terrestre de marchandises	3	3	88	84
Technicien(ne) supérieur(e) en méthodes et exploitation logistiques	15	12	34	23
Technicien(ne) supérieur(e) en transports de personnes	6	3	5	3
Manutention-magasinage			ı İ	
Cariste d'entrepôt	148	84	12	12
Agent(e) magasinier(ère)	37	32	35	29
Préparateur(trice) de commandes en entrepôt	97	76	10	6
TOTAL	531	407	277	235

Source : DGEFP

Le nombre de candidats à une VAE sur les titres professionnels en transport-logistique a été divisé par deux en un an. Il est vrai que les présentés à une VAE au TP Cariste d'entrepôt ou Préparateur(trice) de commandes sont onze fois moins nombreux qu'en 2015.

Les volumes en VAE sont modestes et susceptibles de fluctuer de manière importante en fonction des opérations collectives réalisées et de la situation sur le marché du travail.





Situation professionnelle des apprentis

Près de 1 720 apprentis sortis en 2016 des écoles et CFA (Centre de Formation d'Apprentis) AFTRAL et Promotrans ont répondu aux enquêtes de placement six mois après la fin de leur formation en transport et logistique.

Situation des jeunes au moment de l'enquête

Situation ut	es jeunes au	i illolllellt u	e i enquete				
				Par	mi ceux qui	sont en entrepri	se
% en emp (y compris alternance)	oloi % en poursuite d'études	% en recherche d'emploi	% en CDI	% en CDD	% en alternand	% autres (Intérim, CAE, saisonnier, autres situations d'emploi)	% des placements dans le secteur Transport - Logistique ⁽³⁾
Direction-e	ncadrement						
Manager Tra	ansports et Log	istique (EST)					
76 %	3 %	14 %	14 %	9 %	77 %	0 %	40 %
REL Respon	sable en logisti	que					
68 %	4 %	27 %	24 %	16 %	41 %	19 %	38 %
RPTL Respo	nsable product	ion transport l	ogistique				
57 %	0 %	43 %	75 %	25 %	0 %	0 %	100 %
Conduite							
BAC Pro. Co	nducteur trans	port routier m	archandises				
100 %	0 %	0 %	43 %	0 %	57 %	0 %	67 %
CAP Conduc	teur routier « r	marchandises	>>				
80 %	2 %	16 %	58 %	25 %	8 %	9 %	52 %
CAP Déména	ageur sur VUL						
81 %	0 %	19 %	24 %	5 %	67 %	5 %	86 %
CAP Agent d	'accueil et de c	onduite routiè	re « transport	de voyageurs	; »>		
67 %	0 %	33 %	100 %	0 %	0 %	0 %	100 %
TP Conducte	ur de transpor	t de marchand	ises				
88 %	0 %	13 %	67 %	5 %	10 %	19 %	51 %



Suite du tableau

		Parmi ceux qui sont en entreprise					
% en emp (y compris alternance)	oloi % en poursuite d'études	% en recherche d'emploi	% en CDI	% en CDD	% en alternand	% autres (Intérim, CAE, saisonnier, autres situations d'emploi)	% des placements dans le secteur Transport - Logistique ⁽¹⁾
Exploitation	n-gestion						
BTS Transpo	rt et prestation	s logistiques					
81 %	6 %	13 %	38 %	9 %	43 %	10 %	44 %
TSMEL Techi	nicien supérieu	r en méthode	et exploitation	n logistique			
78 %	3 %	18 %	22 %	12 %	42 %	24 %	35 %
BAC Pro. Tra	nsport						
75 %	0 %	25 %	0 %	0 %	67 %	33 %	50 %
BAC Pro. Log	jistique						
70 %	4 %	26 %	19 %	13 %	46 %	21 %	39 %
TSTTM Techi	nicien Supérieu	r Transport To	errestre de Ma	archandises	1		
83 %	3 %	13 %	20 %	16 %	60 %	4 %	90 %
Manutentio	n-magasinage	e					
CAP Agent d'	entreposage e	t de messager	ie				
77 %	1 %	22 %	25 %	25 %	40 %	11 %	30 %
Maintenand	е						
BAC Pro. Mai	intenance des v	véhicules auto	mobiles option	n véhicule ind	ustriel		
82 %	8 %	8 %	25 %	7 %	57 %	12 %	15 %
CAP Mainten	ance de véhicu	les option véh	icules de trans	sport routier			
83 %	0 %	17 %	12 %	12 %	65 %	12 %	17 %
TOTAL							
78 %	3 %	18 %	39 %	17 %	31 %	13 %	45 %

(1) entendu dans un sens plus large que le champ conventionnel $% \left(1\right) =\left(1\right) \left(1$

 $Source: AFTRAL, \ Promotrans$

Six mois environ après la fin d'une formation en transport ou logistique en apprentissage, 78 % des sortants sont en entreprise. Parmi eux, près de 40 % ont un contrat en CDI, 30 % environ ont un contrat en alternance, et 45 % sont placés dans une entreprise du secteur transportlogistique.

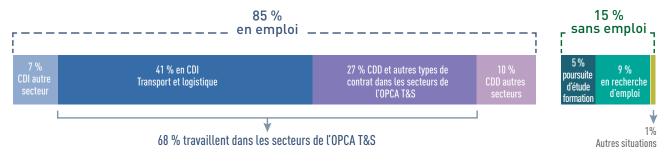
Les diplômes de niveau IV et V en conduite routière et en maintenance sont ceux qui affichent les meilleurs taux d'emploi à l'issue d'une formation en apprentissage (plus de 80 % des sortants de cette filière ont un emploi six mois après leur apprentissage).

Insertion professionnelle après un contrat de professionnalisation, une POEi, une POEc ou un CSP

Depuis début 2014, l'OPCA Transports et Services réalise des enquêtes qualité à destination des bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation, d'un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou d'une préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEi).

A partir de 2015, les bénéficiaires d'une préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEc) ont aussi été contactés. Ces enquêtes permettent notamment de calculer le taux d'accès à l'emploi des bénéficiaires six mois après la fin de la formation.

Situation professionnelle six mois après la fin d'un contrat de professionnalisation

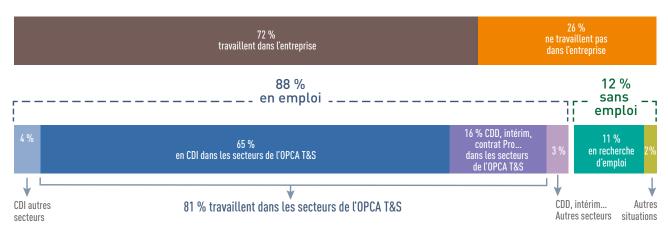


Source: OPCA Transports et Services

85 % des bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation sont en emploi **six mois** après la fin de leur contrat dont **49** % **en CDI** et 36% avec un autre type de contrat (CDD, intérim, contrat Pro...).

68 % des bénéficiaires sont en emploi dans les secteurs de l'OPCA T&S

Situation professionnelle six mois après la fin d'une préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEi)

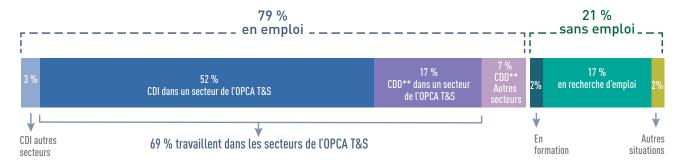


Source : OPCA Transports et Services

88 % des bénéficiaires d'une POEI sont en emploi six mois après la fin de leur contrat dont 69 % en CDI et 19% avec un autre type de contrat (CDD, intérim contrat Pro, apprentissage). 81 % des bénéficiaires sont en emploi dans les secteurs de l'OPCA T&S.



Situation professionnelle six mois après la fin d'une préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEc)

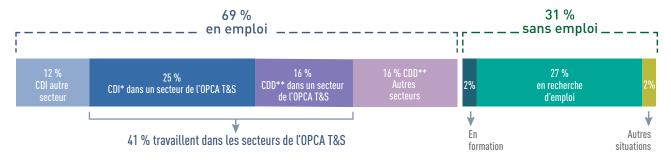


Source : OPCA Transports et Services

79 % des bénéficiaires d'une POEC sont en emploi six mois après la fin de leur contrat dont 55 % en CDI et 24 % avec un autre type de contrat (**CDD, intérim,

contrat Pro, apprentissage). 69 % des bénéficiaires sont en emploi dans un secteur de l'OPCA TS.

Situation professionnelle six mois après la fin d'un contrat de sécurisation professionnelle



Source: OPCA Transports et Services

69 % des bénéficiaires d'un CSP sont en emploi six mois après la fin de leur contrat, dont 38 % en CDI (*dont gérant, créateur et repreneur d'entreprise) et 32 % avec

un autre type de contrat (**CDD, intérim contrat Pro, apprentissage). 41 % des bénéficiaires sont en emploi dans les secteurs de l'OPCA Transports et Services.



Prévisions d'emploi

Évolution des effectifs 2017 par famille professionnelle (en pourcentage d'établissements)

	Augmentation	Stabilisatio	on Diminution	Ne se prononce pas
Direction	0 %	90 %	2 %	8 %
Gestion	2 %	88 %	2 %	9 %
Vente-Achats	3 %	82 %	1 %	14 %
Exploitation Transport	8 %	79 %	2 %	11 %
Logistique/Manutention/Magasinage	6 %	77 %	2 %	15 %
Conduite	26 %	60 %	3 %	12 %
Maintenance	3 %	80 %	2 %	15 %
Interprofessionnel	1 %	79 %	1 %	18 %
Ensemble	7 %	78 %	2 %	12 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les employeurs interrogés par l'AFT au 1er semestre 2017 sont près de quatre fois plus nombreux à prévoir d'ici la fin de l'année une augmentation, plutôt qu'une diminution, des effectifs salariés de leur établissement.

Le différentiel est même de 23 points entre le pourcentage d'établissements anticipant des créations d'emplois à la conduite et le pourcentage de ceux qui redoutent des destructions d'emplois de conducteurs (pour rappel ce différentiel était de 17 points un an auparavant). Les prévisions restent aussi bien orientées pour les familles professionnelles Exploitation Transport et Logistique/manutention/magasinage, avec des différentiels respectivement de 5 et 6 points.

Évolution des effectifs 2017 par activité pour la famille professionnelle Conduite (en pourcentage d'établissements)

	Augmentatio	on Stabilisation	Diminution	Ne se prononce pas
TRM	25 %	59 %	3 %	13 %
TRV	42 %	47 %	3 %	8 %
DEM	31 %	56 %	2 %	11 %
LOC	28 %	63 %	4 %	5 %
AUX	16 %	63 %	4 %	18 %
PRL	10 %	80 %	0 %	10 %
TRS	24 %	64 %	1 %	10 %
Total	26 %	60 %	3 %	12 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les employeurs prévoyant que les effectifs de la famille professionnelle Conduite augmentent d'ici la fin de l'année 2017 sont 9 fois plus nombreux que ceux qui prévoient leur baisse. Ils sont même jusqu'à 14 fois plus nombreux dans le transport routier de voyageurs, où la proportion d'établissements qui anticipent une croissance de l'emploi de conducteurs a fait un bond de dix points en un an.



Prévisions de recrutements

Répartition des établissements ayant des projets de recrutement en 2017 par activité

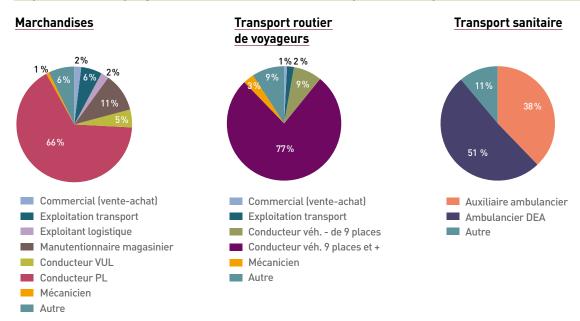
	Nombre d'établissements	En % d'établissements avec salariés	Évolution 2017/2016
TRM	9 121	41 %	46 %
TRV	2 071	60 %	11 %
DEM	693	52 %	75 %
LOC	477	42 %	68 %
AUX	1 948	44 %	21 %
PRL	680	50 %	61 %
TRS	2 779	53 %	35 %
Total	17 768	45 %	38 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

45 % des établissements sondés déclaraient des recrutements déjà réalisés en 2017 ou en projet (et jusqu'à 60 % dans le transport routier de voyageurs), soit 6 points de plus qu'un an auparavant.

Le nombre d'intentions de recrutement exprimées en début d'exercice pour l'ensemble de l'année 2017 a fait un bond de 38 % par rapport aux intentions recueillies l'an dernier pour 2016.

Répartition des projets de recrutements en 2017 par famille professionnelle et activité



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Une majorité des intentions de recrutement dans le transport sanitaire se porte vers des ambulanciers DEA (51 %).

66 % des projets de recrutement des établissements de l'activité Marchandises sont dirigés vers des postes de conducteurs de poids lourds.

77 % des projets de recrutements dans le transport routier de voyageurs sont orientés vers des postes de conducteurs routiers de véhicules de plus de 9 places, conducteur compris.

Pourcentage d'employeurs éprouvant des difficultés de recrutement

	2016	2017
TRM	20 %	29 %
TRV	43 %	53 %
DEM	27 %	38 %
LOC	20 %	31 %
AUX	22 %	30 %
PRL	11 %	26 %
TRS	38 %	42 %
Total	25 %	33 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

La proportion d'établissements de la branche déclarant éprouver des difficultés de recrutement s'accroît de 8 points en 2017. Ils sont désormais un tiers dans cette situation, et jusqu'à 42 % et 53 % respectivement dans le transport sanitaire et le transport routier de voyageurs. Les emplois les plus difficiles à pourvoir sont, dans l'activité Marchandises, ceux de conducteurs de poids lourds (cités par 77 % des répondants), dans l'activité transport routier de voyageurs, ceux de conducteurs de véhicules de plus de 9 places (77 % des répondants), et dans le transport sanitaire, ceux d'ambulanciers DEA (89 % des répondants).

Estimations des effectifs au 31/12/2017

Effectifs estimés au 31/12/2017 par famille professionnelle

	Clé de répartition	Estimation des effectifs fin 2017
Dénominations		
DIRECTION	2,9 %	20 404
GESTION	4,9 %	34 947
VENTES/ACHATS	1,2 %	8 361
TECHNIQUES D'EXPLOITATION	8,9 %	62 875
MANUTENTION/MAGASINAGE	10,9 %	76 996
CONDUITE	67,6 %	478 304
TRANSPORT DE PERSONNES	19,8 %	140 106
- Transport de voyageurs	12,4 %	87 432
- Transport sanitaire	7,4 %	52 674
TRANSPORT DE MARCHANDISES	47,8 %	338 198
MAINTENANCE DES VÉHICULES ET DES MATÉRIELS	2,3 %	16 091
INTERPROFESSIONNEL	1,4 %	9 799
Total	100,0 %	707 777



L'Observatoire estime que le nombre de salariés dans la branche au sens de la CCNTR a augmenté de 3,2 % au cours de l'année 2017, soit près de 21 700 salariés supplémentaires en un an, ce qui porterait à 707 777 le nombre de salariés à fin 2017 dans les établissements des transports routiers et activités auxiliaires du transport. Cette estimation se fonde sur les données disponibles quant à l'évolution de l'activité et de l'emploi sur les premiers trimestres de l'année 2017 et sur les travaux d'analyse et prévisions réalisés fin 2017 par chacun des OPTL régionaux.

Les entreprises de transport routier de fret et logistique connaissent une forte demande en main d'œuvre en lien avec l'embellie économique (prévision de croissance du PIB de 1,8 % sur l'année 2017). Cependant, compte tenu des difficultés de recrutement, qui ralentissent les créations d'emplois, l'augmentation des effectifs est en-deçà des besoins exprimés et des recrutements escomptés par les entreprises. La croissance du nombre de conducteurs, mais aussi d'exploitants, se trouve ainsi contrainte et limitée. Cette pénurie de main d'œuvre pourrait s'aggraver avec le développement attendu de l'activité (le taux de croissance du PIB pourrait être de 1,7 % en 2018).

Dans le transport routier de voyageurs, la croissance de l'emploi cache des disparités territoriales importantes, selon le degré d'urbanisation, les flux migratoires et démographiques, le développement touristique, ou encore la mise en place ou non de services librement organisés (SLO), dits « lignes Macron », sur ces territoires.

La réforme territoriale génère en outre une forme de redistribution des prestations au sein des nouvelles régions : les entreprises situées près des nouvelles capitales de région et centres régionaux de décision des politiques de transport public semblent avantagées.

Les besoins en main d'œuvre des entreprises sont importants (fort besoin en personnel de conduite lié au renouvellement des départs en fin de carrière, créations de postes à l'exploitation et la maintenance...), pourtant la croissance de l'emploi dans le transport routier de voyageurs marque le pas en 2017, du fait de la difficulté à pourvoir notamment les postes de conduite, de l'optimisation des lignes en cours, de l'allongement des durées de travail et de la recherche de compléments d'heures. Les formations à la conduite engagées fin 2017 laissent penser que le volume de sortants sera plus important en 2018 qu'en 2017.

Le transport sanitaire est confronté à la concurrence des taxis et des plateformes dématérialisées qui se sont développées. La tendance à l'ubérisation, et la montée en puissance d'entreprises indépendantes, font qu'une part significative de la profession est désormais constituée d'entreprises sans salarié. Simultanément, se développent d'importants réseaux d'entreprises de transport sanitaire, en lien avec la concentration des services hospitaliers, et de grands groupes, dont le cœur de métier est le transport routier de voyageurs, font leur entrée sur le marché du transport sanitaire.

Les fondamentaux pour la poursuite de la croissance de l'emploi demeurent et même s'accentuent : vieillissement de la population, pénurie de médecins et poursuite affirmée de la politique de santé : ambulatoire, hôpital de jour, concentration des lieux d'accueil des patients.

Mais des difficultés de recrutement sont à signaler, car les candidats au DEA, mais aussi aux formations d'auxiliaires ambulanciers, sont en nombre insuffisant.

Le transfert de compétences des sapeurs-pompiers sur les ambulanciers, et la mise en place d'une réglementation du travail de nuit des ambulanciers liée au nouvel accord cadre, conjugués à une activité soutenue, devraient participer à la hausse des demandes de DEA en 2018.



ZOOM SUR LES BESOINS EN FORMATIONS D'ACCÈS AUX MÉTIERS DE CONDUCTEURS ROUTIERS EN 2018

Les transports routiers et les activités auxiliaires du transport sont au service des consommateurs et des entreprises, et à ce titre sont essentiels à la mobilité des personnes, aux échanges commerciaux et au développement économique des autres secteurs d'activité. Ils participent à l'équité territoriale (garantie de condition d'accès des biens et services à tous dans les mêmes conditions), et jouent un rôle primordial dans le fonctionnement d'ensemble des circuits marchands et non marchands et la compétitivité du pays.

Ils sont en outre facteurs d'insertion sociale, car ils proposent des emplois pérennes et qualifiés, à la suite de parcours de formations adaptés à chaque public et niveau, qui rendent également possibles les passerelles et évolutions professionnelles. L'émergence de véhicules routiers autonomes de transport, ou à conduite déléguée, n'aura pas d'impact à court et moyen terme sur les besoins en emplois de conduite, car du personnel de bord restera nécessaire, au moins pour faire face aux impondérables, et celui-ci pourrait même voir ses tâches s'enrichir et monter en compétences.

Comme la plupart des secteurs professionnels, et malgré les opportunités professionnelles qu'elles offrent, les entreprises de la branche sont aujourd'hui confrontées à une pénurie aiguë de main d'œuvre, qui concerne le personnel de conduite, mais aussi le personnel sédentaire et d'encadrement. Cette tension en recrutement requiert gu'un effort de formation significatif soit conduit en 2018.

Estimation des besoins en formation d'accès au métier de conducteur routier dans la branche en 2018

	Marchandis	es TRV	TRS
TOUTES FAMILLES DE MÉTIERS			
Croissance annuelle de l'emploi salarié	2,9 %	2,4 %	2,7 %
Effectif global	562 248	104 320	61 013
CONDUCTEURS			
Part des conducteurs dans l'effectif global	62 %	84 %	89 %
Effectifs de conducteurs	349 222	88 126	54 131
Création nette d'emplois (effectifs de conducteurs en 2018 - effectifs de conducteurs en 2017)	9 677	2 057	1 408
Besoins en renouvellement (effectifs de conducteurs / ancienneté moyenne dans le métier)	18 380	7 345	6 015
Besoin en formation d'accès au métier (création nette d'emplois + besoins en renouvellement)	28 057	9 402	7 423

Les besoins annuels en formation d'accès au métier correspondent aux besoins induits chaque année par les créations nettes d'emploi et aux besoins annuels en renouvellement (remplacement des départs en fin de carrière, dont CFA, et des autres départs de l'emploi liés à la mobilité professionnelle).



Le besoin des entreprises de la branche des transports routiers et activités auxiliaires en nouveaux conducteurs routiers, qui auront besoin d'une formation d'accès au métier, est estimé globalement à environ 45 000 personnes pour l'année 2018. En effet :

- Dans les activités marchandises, pour satisfaire les seuls besoins de la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport, il serait nécessaire de former en 2018 plus de 28 000 nouveaux conducteurs de véhicules de transport routier de marchandises, sous l'hypothèse d'un taux de croissance des effectifs salariés en 2018 identique à celui observé en 2016, d'une proportion de conducteurs routiers dans cet effectif total stable, et d'une ancienneté moyenne dans le métier de conducteur de véhicules de transport routier de marchandises de 19 ans (enquête EACT du Ministère en charge des transports).
- Dans le transport routier de voyageurs, les besoins des entreprises de la branche en formation d'accès au métier de conducteur sont estimés à environ 9 400 personnes en considérant un taux de croissance des effectifs en 2018 identique à celui observé en 2016, une proportion de conducteurs routiers dans cet effectif total stable, et une ancienneté moyenne dans le métier de conducteur de véhicules de transport routier de voyageurs de 12 ans.
- Dans le transport sanitaire, les besoins des entreprises de la branche en formation d'accès au métier de conducteur sont estimés à environ 7 400 personnes sous l'hypothèse que le taux de croissance des effectifs en 2018 s'inscrit dans la tendance linéaire observée depuis 2014, que la part des conducteurs dans l'effectif salarié total du secteur reste la même qu'en 2016, et que l'ancienneté moyenne dans ce métier est de 9 ans.

Pour autant, les besoins globaux en formation d'accès au métier sont plus élevés, car il convient de tenir compte aussi :

- d'une part des besoins des autres secteurs que ceux de la CCNTR pour des conducteurs routiers de véhicules,
- d'autre part des éventuels abandons en cours de formation ou changements d'orientation à l'issue de la formation.

Comparaison entre offre et besoin de formation

CONDUCTEURS POIDS LOURDS (PL)

OFFRE	2016
Admis formation d'accès au métier (FIMO March,	
Passerelle March, CAP CRM, Bac Pro CTRM, TP porteur) (1)	28 551
% de salariés conducteurs PL dans la branche (2)	60 %
Admis susceptibles d'être salariés dans la branche (3) = (1)*(2)	17 131
DEMANDE	2018
Besoins de la branche en formation d'accès au métier de conducteurs TRM (4)	28 057
Part de conducteurs PL (5)	92 %
Besoins de la branche en formation d'accès au métier de conducteurs PL (6) = (4)*(5)	25 812
ÉCART DEMANDE-OFFRE (7)=(6)-(3)	8 682

En admettant que dans la branche 92 % des conducteurs de véhicules de transport routier de marchandises conduisent des poids lourds (ratio issu de l'enquête Tableau de bord de l'AFT), on estime que la branche aura besoin en 2018 de 25 800 nouveaux conducteurs PL pour satisfaire les besoins en accroissement des capacités de production et en renouvellement du personnel.

RAPPORT 2017 DE L'OPTL

Or, en 2016, quelques 28 550 personnes ont obtenu une attestation, un titre ou un diplôme leur permettant d'exercer le métier de conducteur de véhicules poids lourds. Cependant, en supposant qu'à l'issue de leur formation elles se sont réparties entre les entreprises du compte propre et celles du compte d'autrui conformément à la distribution des emplois salariés de conducteurs routiers et grands routiers dans l'économie, 17 130 nouveaux conducteurs PL sont susceptibles d'avoir intégré les entreprises de la branche en 2016 (la branche concentre en effet 60 % des conducteurs de véhicules poids lourds).

En fait, compte tenu des déperditions après la formation (changement de projet professionnel, poursuite en formation/étude...), ils ont certainement été bien moins nombreux. Aussi, pour pourvoir tous les postes de conducteurs PL des entreprises de la branche, il serait nécessaire en 2018 de former au métier, non pas 8 600, mais 10 000 conducteurs de plus qu'en 2016 (le bilan 2017 des formations n'est pas encore connu), d'autant que le vivier de candidats disponibles et immédiatement employables s'est tari. Après deux années consécutives de croissance soutenue de l'emploi, les demandeurs d'emploi possédant toutes les qualifications et aptitudes pour exercer le métier se sont en effet raréfiés.

Comparaison entre offre et besoin de formation

	CONDUCTEUR AUTOCARS
OFFRE	2016
Admis formation d'accès au métier (FIMO Voy, Passerelle Voy, CAP, TP) (1)	15 112
% de salariés conducteurs de véhicules routiers de transport en commun dans la branche	(2) 50 %
Admis susceptibles d'être salariés dans la branche (3)=(1)*(2)	7 556
DEMANDE	2018
Besoins de la branche en formation d'accès au métier de conducteurs TRV (4)	9 402
Part de conducteurs veh +10 places (5)	95 %
Besoins de la branche en formation d'accès au métier de conducteurs +10 places (6)=(4)*(5	8 932
ÉCART DEMANDE-OFFRE (7)=(6)-(3)	1 376

Parmi les 9 400 nouveaux conducteurs de véhicules de transport en commun à former au métier en 2018 pour satisfaire les besoins des entreprises de la branche, près de 9 000 devraient être des conducteurs de véhicules de transport en commun de plus de 10 places (ils représentent en effet 95 % des effectifs de conducteurs employés dans le transport de voyageurs). Au regard de ces besoins actuels d'une part, et du bilan des formations réalisées en 2016 d'autre part, il apparaît nécessaire de former en 2018 près de 1 380 personnes supplémentaires au métier de conducteurs de véhicules de plus de 10 places par rapport à 2016. En tenant compte des éventuels changements d'orientation à l'issue de la formation, ce sont même plutôt 1 500 conducteurs de plus qu'en 2016 qui devraient sortir de formation en 2018 pour répondre aux attentes des entreprises de transport routier de voyageurs de la branche.

Comparaison entre offre et besoin de formation

	AMBULANCIERS
OFFRE	2016
Admis formation d'accès au métier (DEA) (1)	3 194
DEMANDE	2018
Besoins de la branche en formation d'accès au métier de conducteurs TRS (2)	7 423
Part de conducteurs DEA (3)	56 %
Besoins de la branche en formation d'accès au métier d'ambulanciers (4)=(2)*(3)	4 157
ÉCART DEMANDE-OFFRE [5]=[4]-[1]	963

Les besoins des entreprises de la branche en formation d'accès au métier d'ambulancier DEA est estimé à un peu plus de 4 000 personnes en supposant que ces derniers représenteront, en 2018 comme en 2016, 56 % des effectifs de conducteurs employés dans le transport sanitaire.

Compte tenu du nombre d'admis en 2016 à la formation d'ambulancier DEA, il apparaît qu'en 2018 l'appareil de formation devrait préparer au métier d'ambulancier DEA un millier de candidats de plus qu'en 2016 pour répondre aux besoins des entreprises du transport sanitaire.

Quelles que soient les activités de la branche considérées, ces efforts conséquents pour accroître l'offre de formation devront s'accompagner d'actions pour améliorer l'attractivité des métiers, inciter les sortants de formation à rejoindre plus particulièrement les entreprises du compte d'autrui, et accroître la fidélisation des salariés.



Organisations syndicales











Organisations patronales























FNTV







Le présent rapport a été réalisé par l'AFT et la conception graphique financée par l'OPCA Transports et Services.

OBSERVATOIRE PROSPECTIF DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DANS LES TRANSPORTS ET LA LOGISTIQUE (OPTL)

66 rue des Archives 75003 Paris www.optl.fr

optl@optl.fr